



GCP/RAF/441/GER

**ATELIER DE LANCEMENT ET DE PLANIFICATION
DES ACTIVITES 2010 DU PROJET
« RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN
AFRIQUE CENTRALE A TRAVERS LA GESTION DURABLE
DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX »**



25 – 27 février 2010

Palais du Parlement, Brazzaville, République du Congo

RAPPORT FINAL

Projet financé par



Ministère fédéral
de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Protection des Consommateurs

Yaoundé-Cameroun, avril 2010

GCP/RAF/441/GER

**Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale
à travers la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux**

**ATELIER DE LANCEMENT ET DE PLANIFICATION
DES ACTIVITES 2010 DU PROJET
« RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN
AFRIQUE CENTRALE A TRAVERS LA GESTION DURABLE
DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX »**

25 – 27 février 2010

Palais du Parlement, Brazzaville, République du Congo

RAPPORT FINAL

Projet financé par



Yaoundé-Cameroun, avril 2010

Ce rapport fait partie d'une série de documents de travail du Projet GCP/RAF/441/GER sur le « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) »

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

SOMMAIRE

SOMMAIRE	v
ABREVIATIONS	vii
AVANT - PROPOS	ix
1. INTRODUCTION	1
2. MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DE L'ATELIER	2
2.1 Ouverture officielle des travaux.....	2
2.2 Introduction à l'atelier	3
2.2.1 Présentation du rôle de la FAO, des partenaires et associés dans le Projet	3
2.2.2 Les participants à l'atelier et leurs attentes	3
2.2.3 La validation des objectifs de l'atelier et son programme.....	4
3. CONTEXTE DU PROJET, OCT. 2009 – SEPT. 2012	5
3.1 Présentation des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs du Projet.....	5
3.2 Attentes et engagements des Gouvernements concernant le Projet	7
3.2.1 Attentes du Gouvernement de la République Centrafricaine	7
3.2.2 Attentes du gouvernement de la République du Congo.....	7
3.2.3 Attentes du Gouvernement de la République du Gabon.....	8
3.2.4 Attentes de la COMIFAC	8
3.3 Présentation et discussions sur des concepts clefs et expériences.....	9
3.3.1 Contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale	9
3.3.2 Introduction au droit à l'alimentation et son importance pour le Projet GCP/RAF/441/GER.....	9
3.3.3 Stratégie pour l'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC au Congo, Gabon et RCA	10
4. PLANIFICATION OPERATIONNELLES DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE EN 2010	12
4.1 Revue des activités à mettre en œuvre en 2010 selon le document de Projet et les visites exploratoires effectuées au Gabon, au Congo et en RCA	12
4.2 Plans de travaux nationaux préliminaires pour 2010 du Congo, du Gabon et de la RCA	13
4.3 Identification des activités à mettre en œuvre en 2010.....	14

5. PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET DEFINITION DES MODES DE COLLABORATION.....	15
5.1 Procédures opérationnelles du Projet et convention/lettres d'accord et contrats divers	15
5.2 Communication au sein de l'équipe, site web et autres outils informatiques	16
5.3 Constitution du comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et des comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA)	16
6. RECOMMANDATIONS.....	17
7. CEREMONIE DE CLOTURE	18
8. ANNEXES	19
8.1 Termes de référence et programme de l'atelier	19
8.2 Liste des participants.....	23
8.3 Discours de la FAO	25
8.4 Allocution de la COMIFAC	27
8.5 Discours d'ouverture officielle du MDDEFE	29
8.6 Attentes des participants	32
8.7 Termes de Références des groupes de travail.....	33
8.8 Identification des activités à mettre en œuvre en 2010.....	34
8.8.1 Activités au niveau régional.....	34
8.8.2 Activités au niveau national.....	35
8.8.3 Activités au niveau local	36
8.9 Elaboration des PTA 2010 par pays.....	38
8.9.1 PTA 2010 du Congo.....	38
8.9.2 PTA 2010 du Gabon.....	41
8.9.3 PTA 2010 de la RCA.....	43
8.9.4 PTA 2010 de la Coordination Régionale	48
8.10 Termes de référence du Comité de pilotage régional	57
8.11 Termes de référence du Comité de pilotage national.....	58
8.12 Termes de référence du Point Focal National.....	59
8.13 Mot de la FAO lors de la remise de la stratégie PFNL au Gouvernement congolais	60
8.14 Discours de clôture du DIRCAB	61
8.15 Présentations PowerPoint	62

ABREVIATIONS

AVPFNL	Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux, Congo
CNP	Coordonnateur National de Projet
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
Congo	République du Congo
CR	Coordonnateur Régional
DEP	Direction des Etudes et de la Planification, République du Congo
DF	Direction des Forêts, République du Congo
DGEF	Direction Générale de l’Economie Forestière, République du Congo
DIRCAB	Directeur du Cabinet
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DVRF	Direction de la Valorisation des Ressources Forestières, République du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FBA	Field Budget Authorization
FPMIS	Field Program Management Information System
GDF	Gestion Durable des Forêts
GIC	Groupe d’Initiative Commune
ICRAF	World Agroforestry Center
IDR	Institut de développement rural, République du Congo
LoA	Lettre d’accord ou Protocole d’accord
LTO	Lead Technical Officer
MAE	Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage, République du Congo
MDDEFE	Ministère du Développement Durable, de l’Economie Forestière et de l’Environnement, République du Congo
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune, République du Cameroun
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFN	Point Focal National

PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RDC	République Démocratique du Congo
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTA	Plan de Travail Annuel
RCA	République Centrafricaine
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNR	Service National de Reboisement, République du Congo
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TdR	Termes de Référence

AVANT - PROPOS

Le Projet GCP/RAF/441/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)» vise la réduction de la pauvreté et la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale en général et au Gabon, en République Congo et en République Centrafricaine (RCA) en particulier par le biais de la valorisation des ressources forestières par les communautés rurales.

Le Projet est mis en œuvre sous la haute supervision de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il est financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs du Gouvernement Allemand pour une période de trois ans (01 octobre 2009 – 30 septembre 2012). Les objectifs globaux du Projet sont de :

- Mieux conserver et gérer les PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré ;
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Les objectifs spécifiques du Projet consistent à :

- Réduire le niveau de pauvreté des communautés forestières,
- Gérer et conserver les PFNL en améliorant les techniques de production et les méthodes de récolte,
- Valoriser les principales filières des PFNL,
- Améliorer le cadre légal et institutionnel qui gouverne l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés,
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les filières des PFNL.

Les résultats attendus de ce Projet sont:

- Un concept de gestion durable des forêts (GDF) basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL est élaboré ;
- Les communautés et les ménages sur les sites pilotes sont engagés dans une gestion durable des PFNL.

Après la mise en place institutionnelle des équipes de Coordination Régionale et Coordinations Nationales du Projet, il s'avère nécessaire au cours de cet atelier entre autres d'informer les parties prenantes sur le Projet et d'identifier, présenter et affiner les activités nationales et régionales à mettre en œuvre par le Projet en 2010 (Plan de Travail Annuel) y compris l'identification des besoins et de la contrepartie des pays participants.

1. INTRODUCTION

Le Projet GCP/RAF/441/GER "*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux*" a démarré en octobre 2009. Il s'inscrit dans le cadre des initiatives d'appuis techniques de la FAO aux Gouvernements, Institutions et communautés locales des pays de l'espace COMIFAC, en matière de lutte contre la pauvreté à travers la gestion durable des PFNL et la formulation de politique nationale y relative.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet en République Centrafricaine, au Congo, et au Gabon et sur invitation du Gouvernement de la République du Congo, un atelier régional de lancement et de planification de ses activités s'est tenu à Brazzaville (République du Congo), du 25 au 27 février 2010, au Palais du Parlement, sous le haut patronage de son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie forestière et de l'environnement (MDDEFE).

L'atelier organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), avait pour objectifs de:

- Informer les parties prenantes sur le Projet (son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement) ;
- Recueillir les attentes et les engagements de la COMIFAC, des Gouvernements du Gabon, du Congo et la RCA ;
- Présenter et discuter les objectifs, mettre à jour le cadre logique et mieux préciser les indicateurs du Projet ;
- Discuter les concepts appropriés permettant d'appréhender la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire, au droit à l'alimentation et à la réduction de la pauvreté ;
- Mettre en contact les Coordonnateurs Nationaux des trois pays entre eux et avec l'équipe du Projet pour créer une dynamique de groupe; et faciliter les échanges à venir entre eux, et avec les autres membres de l'équipe du Projet ;
- Constituer le Comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et les Comités Consultatifs Nationaux (Congo, Gabon et RCA) ;
- Présenter les modalités de collaboration du Projet proposées et discuter sur leur perfectionnement et mise en œuvre ;
- Présenter et affiner les activités nationales et régionales à mettre en œuvre par le Projet en 2010 (plan de travail annuel); y compris l'identification des besoins et de la contrepartie des pays participants (et d'autres parties prenantes) ;
- Définir les besoins d'appui technique du Projet auprès des services techniques de la FAO et les Consultants Régionaux et Internationaux en 2010.

On note la participation à cet atelier du Représentant de la COMIFAC, des Représentants des Gouvernements, des Coordonnateurs Nationaux dudit Projet et des points focaux des Etats du Projet GCP/RAF/441/GER à savoir la République du Congo, le Gabon et la République Centrafricaine ainsi que l'équipe de Coordination Régionale dudit Projet basée à Yaoundé au Cameroun. A ceux-là s'ajoutent la participation des Représentants de la FAO au Congo, au Gabon et celle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat et de l'Université Marien Nguabi du Congo.

La liste des 26 participants est jointe à l'annexe 8.2.

L'atelier a été modéré par Monsieur Joël LOUMETO.

2. MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Pendant cette première séance des travaux, il y a eu la cérémonie d'ouverture officielle ainsi que l'introduction à l'atelier caractérisée par : i) la présentation du rôle de la FAO, des Partenaires et Associés dans le Projet ; ii) la présentation des participants ; iii) l'expression des attentes des participants ; et iv) la validation des objectifs de l'atelier et son programme.

2.1 Ouverture officielle des travaux

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, au nom de Monsieur le Ministre Henri DJOMBO du Congo, empêché.

L'ouverture officielle a été marquée par le discours du Représentant de la FAO au Congo, de l'allocution de circonstance du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, et du discours d'ouverture prononcé par le Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

Discours du Représentant de la FAO au Congo, Mr. Dieudonné KOGUIYAGDA

Dans son mot discours (annexe 8.3), le Représentant de la FAO a, au nom de toute l'équipe du Projet, remercié le Gouvernement Congolais pour sa gratitude, sa collaboration permanente et les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la gestion durable des produits forestiers non ligneux au Congo. Il a ensuite retracé la situation alimentaire des populations rurales des pays d'Afrique Centrale qui dépendent dans la plupart du temps des ressources forestières issues des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en général, et plus particulièrement les produits forestiers non ligneux, mais qui en dépit de leur importance et leurs potentialités sont très faiblement valorisés.

Allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, Mr. Martin TADOUM

Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC dans son allocution de circonstance (annexe 8.4), a remercié le Gouvernement Congolais pour avoir bien voulu accepter d'abriter ces assises, a exprimé la reconnaissance de la COMIFAC à la FAO et à l'équipe du Projet pour l'appui à l'organisation de cet atelier, puis au Gouvernement Allemand pour la mise à disposition des financements nécessaires pour la mise en œuvre du Projet. Il a par la suite, reconnu le regain d'intérêt et la prise de conscience des pays sur le rôle des PFNL dans la réduction de la pauvreté, le développement économique et la conservation de la biodiversité, tout en indiquant que ces dernières sont à cet effet une composante majeure du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Discours d'ouverture officielle du Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, Mr. Lambert IMBALO Directeur de Cabinet

Monsieur le Directeur de Cabinet, dans son discours d'ouverture (annexe 8.5), a adressé au nom du Ministre empêché, ses chaleureuses salutations à tous les participants et exprimé sa gratitude pour avoir accepté l'invitation du gouvernement à ces assises. Il a en outre adressé les sincères remerciements du Gouvernement Congolais à la FAO pour le choix porté sur le Congo pour abriter cet atelier et exprimé la profonde reconnaissance du Congo à la République Allemande pour son appui financier. Il a par ailleurs, dans un souci de cohérence et de recherche de synergie, souhaité que les actions menées dans le cadre du Projet soient harmonisées puis intégrées dans les Programmes Nationaux de sécurité alimentaire mis en œuvre dans les pays concernés par le Projet.

Après ce discours d'ouverture officielle de l'atelier, les officiels se sont retirés laissant les participants installer le présidium. Celui-ci après des avis favorables des participants a été constitué ainsi qu'il suit :

- Président : Directeur Général de l'Economie Forestière au MDDEFE du Congo;
- Premier Vice-Président : Point Focal de la RCA ;
- Deuxième Vice-Président : Point Focal du Gabon ;
- Rapporteur Général : Coordonnateur Régional (CR) du Projet GCP/RAF/4441/GER ;
- Secrétariat : Equipe de la Coordination Régionale et les Coordonnateurs Nationaux.

2.2 Introduction à l'atelier

2.2.1 Présentation du rôle de la FAO, des partenaires et associés dans le Projet

Après l'installation du présidium la reprise des travaux a suivi. Mr Ousseynou Ndoye, Coordonnateur Régional du Projet GCP/RAF/441/GER, a expliqué le rôle de la FAO, des Partenaires et Associés dans la mise en œuvre dudit Projet.

Les participants ont retenu une fois de plus que le Projet est mis en œuvre sous la haute supervision de la COMIFAC dont le Secrétariat Exécutif est à Yaoundé (Cameroun). Le siège de la FAO se trouve à Rome en Italie et c'est à ce niveau qu'on observe la liaison avec le Bailleurs de Fonds et l'appui technique du Projet. Le détenteur du budget du Projet et l'unité technique chef de file sont basés au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale à Libreville au Gabon. La Coordination Régionale du Projet basée à Yaoundé au Cameroun, travaille directement avec le détenteur du budget qui se trouve au Gabon.

Au niveau des trois Etats, l'équipe du Projet est composée d'un Point Focal National désigné par le Gouvernement et un Coordonnateur National du Projet recruté par la FAO. Il y a une relation étroite entre ces deux personnalités. Il est à noter que les Points Focaux sont les Représentants des pays au sein du Projet et assurent la supervision technique des activités. Ils rendent compte de la mise en œuvre du Projet au niveau national. En somme, dans les trois pays le Projet entretient des relations étroites avec les Ministère en Charge des Forêts.

2.2.2 Les participants à l'atelier et leurs attentes

Les participants à l'atelier

A la suite de l'exposé de Mr. Ndoye, le modérateur a procédé à la présentation des participants qui s'est faite à travers un exercice de composition de binômes, au cours duquel chaque participant a présenté son voisin le plus proche, en indiquant l'institution qu'il représente et pays d'origine, ainsi que ses attentes au cours de cet atelier. De cet exercice, il se dégage que 26 participants au total ont pris part aux travaux de cet atelier, ils sont répartis comme suit :

- 1 Représentant de la COMIFAC ;
- 10 Représentants du MDDEFE au Congo ;
- Points Focaux du Projet au Congo, Gabon et RCA ;
- Coordonateurs Nationaux du Projet au Congo, Gabon et RCA ;
- 1 Représentant du Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat au Congo ;
- Représentants de la FAO au Congo ;

- 1 Représentant de la FAO du Bureau Sous Régional d'Afrique Centrale de Libreville au Gabon ;
- Equipe de la Coordination Régionale du Projet ;
- 1 Représentant de l'Université Marien Ngouabi du Congo, Consultant modérateur des travaux de l'atelier.

La liste complète de ces participants se trouve en annexe 8.2 avec leurs adresses complètes.

Les attentes des participants

Comme attentes et de manière générale, les participants ont souhaité une planification claire et réaliste des activités à mettre en œuvre en 2010 et une connaissance du Projet par toutes les parties prenantes. Ils ont souhaité qu'il y ait une synergie d'actions entre le Projet et les activités similaires en cours dans les pays. Les activités planifiées doivent contribuer réellement à la lutte contre la pauvreté. La liste complète des attentes des participants est jointe en annexe 8.6.

2.2.3 La validation des objectifs de l'atelier et son programme

Deux points supplémentaires ont été intégrés dans le programme initial. Le premier concerne l'installation du présidium inséré avant l'introduction de l'atelier. Le second est la remise officielle de la Stratégie et Plan d'Action National pour le développement du secteur des PFNL en République du Congo, juste après la lecture du compte rendu final de l'atelier. Suite à ces deux modifications, les objectifs de l'atelier et son programme ont été adoptés à l'unanimité (annexe 8.1).

La première séance de l'atelier s'est terminée par des informations sur les modalités pratiques fournies par Mr. Félix KOUBOUANA, Coordonnateur National du Projet au Congo.

3. CONTEXTE DU PROJET, OCT. 2009 – SEPT. 2012

La deuxième séance de l'atelier s'est focalisée sur la présentation des objectifs, des résultats attendus, des indicateurs du Projet, des attentes et engagements des Gouvernements concernant le Projet, et enfin les présentations et discussions sur des concepts clefs et expériences.

3.1 Présentation des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs du Projet

Cette présentation a été faite par Mr. Ousseynou Ndoye qui a précisé que le Projet est financé par le Gouvernement Allemand et mis en œuvre par les Gouvernements du Gabon, de la République du Congo et de la République Centrafricaine pour une durée de 36 mois et dont les nouvelles dates approuvées par le Bailleurs de Fonds vont du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012. Il rentre dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC qui met un accent particulier sur les PFNL ainsi que leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ce Projet a un lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui visent à éradiquer la pauvreté extrême et la faim, à promouvoir l'égalité des genres et à donner plus de pouvoir aux femmes, à assurer la durabilité environnementale et à développer un partenariat international/ régional pour le développement.

Les objectifs globaux du Projet sont de :

- Mieux conserver et gérer les PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré ;
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Les objectifs spécifiques du Projet consistent à :

- Réduire le niveau de pauvreté des communautés forestières ;
- Gérer et conserver les PFNL en améliorant les techniques de production et les méthodes de récolte. Il est question de mettre à la disposition des entreprises l'information appropriée permettant d'atteindre cet objectif ;
- Valoriser les principales filières des PFNL;
- Améliorer le cadre légal et institutionnel qui gouverne l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés. La valorisation des filières de PFNL est une priorité mais pas suffisante/aisée si le cadre légal pouvant faciliter les activités des acteurs n'est pas approprié. A ce titre, plusieurs ministères sont impliqués entre autres les ministères des forêts, des petites et moyennes entreprises, du commerce, etc. ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les filières des PFNL.

Les principaux résultats attendus du Projet sont :

- Au niveau régional, il est retenu : l'élaboration d'un concept de gestion durable des forêts (GDF) basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL. Pour une compréhension simple, le concept de GDF va englober les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Il devrait être élaboré en utilisant un processus participatif. Ainsi et bien que le Projet soit bâti autour de trois pays, il serait nécessaire que les autres pays de la COMIFAC puissent bénéficier de ses résultats ;
- Au niveau national (Congo, Gabon, RCA) : Les communautés et les ménages sur les sites pilotes sont engagés dans une gestion durable des PFNL. A ce niveau, les indicateurs mentionnés dans le document du Projet doivent être recadrés et reprecisés.

Pour chaque résultat principal les sous-résultats et les indicateurs ont été présentés.

En faisant allusion à l'échelle d'intervention du Projet, Mr. Ndoye a expliqué que celle-ci se situe à trois niveaux : régional, national et local. Au niveau régional, le Projet interviendra dans la sensibilisation et plaidoirie sur l'importance et le rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Au niveau national, le Projet soutiendra le développement de stratégies nationales pour les PFNL et l'intégration des directives sous régionales de la COMIFAC dans les lois forestières nationales. Les Coordonnateurs Nationaux et les Points Focaux devraient travailler avec d'autres partenaires à l'exemple des ONG. Au niveau local, les activités seront développées dans les sites pilotes avec une approche « Développement rural ». Il faudrait appuyer les PME à pouvoir se positionner au niveau des filières en consolidant les marchés locaux et nationaux. Les sites seront sélectionnés sur la base des critères précis.

Avant de terminer son exposé sur la présentation de l'équipe du Projet et des alliances stratégiques, Mr. Ndoye a décrit les bénéficiaires du Projet que sont les communautés rurales forestières, les populations les plus vulnérables (pygmées, femmes, vieillards, enfants), les Gouvernements du Gabon, Congo et de la RCA, les pays de la COMIFAC, les ONG locales, les acteurs impliqués dans les filières des PFNL (producteurs, commerçants, consommateurs), les associations de producteurs, les associations de droits de l'homme et le secteur privé.

Discussion

Après cet exposé, les points suivants ont retenu l'attention des participants afin d'éclaircir ce qui avait besoin de l'être :

- Définition de la pauvreté. Les participants ont exprimé le besoin de clarifier des thématiques abordées au cours de l'exposé. Pour citer quelques exemples, il faut définir la notion de pauvreté et identifier les critères qui considèrent les populations comme pauvres ;
- Vision des sites pilotes du Projet. Ils seront à titre expérimental. Toutefois en cas de possibilité d'extension du Projet, la question sera étudiée de manière participative ;
- Prolongation du Projet compte tenu des retards observés dans le démarrage des activités sur le terrain. Selon les participants, le Projet accuse six à sept mois de retard et l'impact y relatif n'est pas encore estimé. D'où la nécessité de prolonger sa durée afin d'atteindre les objectifs et permettre à la COMIFAC de pouvoir superviser aisément sa mise en œuvre. Sur ce point, les participants ont été informés qu'officiellement le Projet a démarré en juillet 2009 et prendra fin en Juin 2012. Il y a quelques semaines, le Bailleurs de Fonds a pensé qu'il faille considérer la période octobre 2009 – septembre 2012. Cette modification n'exclut pas la possibilité d'une extension du Projet sans budget additionnel si c'est nécessaire ;

- Mise en œuvre du Groupe de Travail PFNL en Afrique Centrale au sein de la COMIFAC ;
- PFNL concernés par le Projet. Ici tout dépendra des besoins/priorités des populations au niveau des sites. Il n'est pas exclu qu'en dehors des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires, le Projet prenne en compte d'autres types de PFNL (plantes médicinales, produits de service, etc.) ;
- Impact des activités sur le renforcement des capacités qui doivent commencer en deuxième année du Projet. Il a été retenu qu'une fois les sites pilotes sélectionnés, suivront des études de base afin d'avoir une situation globale avec les besoins des populations et entreprendre des actions efficaces ;

Pérennisation des acquis et résultats du Projet. Celle-ci se fera à deux niveaux. Dans un premier temps, les Points Focaux en travaillant en étroite collaboration avec les Coordonnateurs Nationaux et, en supervisant les activités techniques mises en œuvre, vont s'approprier les résultats du Projet. Dans un second temps et sur le plan local, le Projet va essayer d'améliorer les capacités entrepreneuriales avec des activités telles que la mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM). Certaines personnes seront formées et pourront à leur tour dispenser la dite formation aux autres acteurs.

3.2 Attentes et engagements des Gouvernements concernant le Projet

A la suite de la présentation du Coordonnateur Régional sur les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs du Projet, les Gouvernements des trois pays ainsi que la COMIFAC ont formulé leurs attentes et engagements concernant le Projet proposé.

3.2.1 Attentes du Gouvernement de la République Centrafricaine

Au niveau de la RCA, le Projet s'inscrit dans la stratégie nationale définit dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). A ce jour, l'engagement du Gouvernement est traduit par la désignation d'un Point Focal National, la mise à disposition du Projet d'un bureau en cours, l'identification des sites pilotes en fonction des régions (régions 1, 3 et 6). Le Gouvernement est en cours d'affectation de cadres du Ministère au sein du Projet à savoir une Secrétaire et des Techniciens de terrain. Comme attentes, il est souhaité une implication des communautés de base et le transfert réel de compétence à la fin du Projet;

3.2.2 Attentes du gouvernement de la République du Congo

Pour le Congo, il sera important de valoriser les acquis des Projets PFNL précédents à savoir la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de PFNL. Durant cette phase de mise en œuvre du Projet, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des Institutions et Agents de l'Etat à travers la mise en place d'une base de données sur les PFNL, la législation nationale sur les PFNL, l'appui à la formation universitaire surtout au niveau de l'Institut de Développement Rural (IDR) au Congo. Et aussi qu'à l'issue du Projet qu'une méthodologie d'inventaire des PFNL soit disponible. Le Gouvernement du Congo s'engage à faciliter l'exécution comme décrit dans le document du Projet.

3.2.3 Attentes du Gouvernement de la République du Gabon

Au niveau du Gabon, la plus grande attente du Gouvernement est la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel sur les PFNL, permettant une gestion durable des ressources. En ce qui concerne les engagements, le Gouvernement gabonais mettra à la disposition du Projet une secrétaire. Les sites du Projet ont déjà été identifiés.

3.2.4 Attentes de la COMIFAC

Il est important de souligner que la COMIFAC a contribué à l'élaboration du Projet GCP/RAF/441/GER. Cette contribution est caractérisée par des échanges avec les fonctionnaires de la FAO au siège à Rome lors des missions effectués par la COMIFAC en Italie. En plus des éléments qui sont ressortis dans la présentation du Coordonnateur Régional, les attentes de la COMIFAC sont les suivantes :

- Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les sites sélectionnés par le Projet à travers des actions qui seront menées;
- Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées par le Projet aux niveaux local, national et sous-régional. Pour ce dernier cas, il faudrait diffuser et partager toutes les expériences et leçons tirées par le Projet.
- Les Directives PFNL de la COMIFAC devront être internationalisées et appropriées par les différents pays.

En terme d'engagements, la COMIFAC jouera son rôle/mandat qui est d'appuyer la Coordination Régionale dans la mise en œuvre du Projet bien qu'ayant un effectif réduit. Elle entend promouvoir le dialogue sur les PFNL à travers la mise en place du groupe de travail PFNL en Afrique Centrale.

Discussion

Suite à ces présentations des attentes, les points suivants ont fait l'objet d'échanges entre les participants :

- Tenir compte du niveau de sécurité dans le choix des sites pilotes du Projet en conformité avec la réglementation en vigueur dans le Système des Nations Unies. Il est recommandé d'impliquer l'administration forestière et d'autres acteurs dans ce choix;
- Faire le lien avec les autres initiatives de la FAO dans les différents pays d'Afrique Centrale à l'exemple du Projet GCP/RAF/398/GER, les activités des Universités, des ONG du Congo sur la loi forestière et l'état d'avancement de la révision des lois ou codes forestiers dans les différents pays ;
- Focaliser l'année 2010 sur l'internationalisation des Directives PFNL de la COMIFAC ;
- Impliquer les nationaux dans les consultants menées par les consultants internationaux ;
- Créer un sous-groupe de travail PFNL au sein du Groupe de Travail Biodiversité de la COMIFAC ;
- Impliquer d'autres départements ministériels dans le Projet en dehors de ceux des forêts et de l'environnement ;
- Montrer l'importance des PFNL dans l'économie nationale.

3.3 Présentation et discussions sur des concepts clefs et expériences

La présentation et les discussions sur les concepts clefs et les expériences se sont focalisées autour de trois exposés qui ont suscité des débats vifs et pertinents entre les participants afin d'illuminer une fois de plus le contenu du document de Projet et avoir une visibilité sur les activités futures à mettre en œuvre.

3.3.1 Contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale

Ce premier exposé a été présenté par Mr. Ousseynou Ndoye. En introduction, il a commencé par justifier le niveau de pauvreté en Afrique Sub-saharienne. Selon lui elle est causée par la dévaluation du FCFA et la crise financière mondiale. A avers quelques chiffres, l'orateur a montré la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté au niveau national, régional et international.

Au niveau national à l'exemple du Cameroun, les participants ont été informés que le prix moyen de quelques PFNL est supérieur au prix du kilogramme de cacao. Aussi les producteurs de *Gnetum* spp. peuvent gagner entre 98 et 110 USD par mois, montant supérieur au SMIG tandis que les commerçants vendant le même produit en RDC, gagnent entre 270 et 1300 USD par mois pendant qu'un médecin gagne entre 190 et 250 USD par mois. En RCA où le SMIG est de 88 USD (40 000 FCFA), les détaillantes de *Gnetum* spp. de Mbaïki gagnent 110 USD par mois (50 000 FCFA). Au niveau régional et international, les commerçants font des gains non négligeables à partir de la vente des PFNL.

En ce qui est la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire des populations, ces produits sont consommés directement dans les ménages et une fois vendus permettent également d'acheter d'autres produits alimentaires, et contribue à assurer l'éducation des enfants, la santé familiale, l'habillement, etc. Ces aspects constituent des liens avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La valeur nutritionnelle des PFNL est importante. Au terme de cet exposé l'orateur a proposé des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale.

3.3.2 Introduction au droit à l'alimentation et son importance pour le Projet GCP/RAF/441/GER

Dans la seconde présentation sur l'introduction au *Droit à l'Alimentation* et son importance pour le Projet GCP/RAF/441/GER, Mme Juliane Masuch Cadre associé à la FAO/Projet PFNL a dans un premier temps défini la notion de sécurité alimentaire avec ses quatre dimensions à savoir la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture, l'utilisation de cette nourriture et une stabilité permanente. En effet la sécurité alimentaire est un concept multidimensionnel répondant à l'idée des moyens d'existence, technique basé sur les besoins des personnes, social et politique incluant la vulnérabilité des personnes aux risques. Par la suite, elle a défini le droit à une alimentation adéquate qui est un droit inhérent de toute personne :

- D'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires ;
- A une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur ;
- Correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur ;
- Qui assure une vie physique et psychique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.

Elle a présentée les caractéristiques des Droits de l'Homme particulièrement marqué par l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance, ainsi que les principes des Droits de l'Homme à s'orienter et se respecter pendant la mise en œuvre des programmes de développement : dignité humaine, imputabilité, habilitation, non-discrimination et attention aux groupes vulnérables, participation, transparence et état de droit. D'après elle, les Directives Volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Conseil de la FAO en 2004, donnent une orientation pratique aux états pour une concrétisation progressive de droit à l'alimentation et contiennent 19 directives concrètes. Dans le contexte du Projet, les directives suivantes peuvent orienter la conception et la mise en œuvre des activités :

- Directive 4 : Amélioration des marchés de produits alimentaires, agricole et PFNL en formulant des politiques et stratégies adéquates,
- Directive 5 : Collaboration des institutions impliquées dans la sécurité alimentaire.
- Directive 6 : Collaboration de toutes des parties prenantes,
- Directive 7 : Amélioration du cadre légal,
- Directive 8 : Accès aux ressources et aux moyens de production et gestion durable des forêts,
- Directive 11 : Education et sensibilisation,
- Directive 13: Appui aux groupes vulnérables.

Pour terminer son exposé, Mme Juliane Masuch a donné un aperçu des activités en 2010 en relation avec le Droit à l'Alimentation notamment : i) l'élaboration d'un modèle régional « Boîte à outils sur les PFNL et le Droit à l'Alimentation » pour intégrer ce Droit dans les politiques et activités forestières liées aux PFNL ; et ii) l'organisation d'un atelier de formation sur le droit à l'alimentation. L'Unité de la FAO chargé du Droit à l'Alimentation à Rome (Italie) donnera un appui important pour la mise en œuvre des activités liées à cette thématique.

3.3.3 Stratégie pour l'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC au Congo, Gabon et RCA

Dans le troisième exposé, Mr. Armand Asseng Zé, Spécialiste en gestion durable des ressources naturelles-PFNL, a présenté la stratégie pour l'intégration, au Congo, Gabon et RCA, des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale dans les politiques nationales des pays. L'orateur a dans un premier temps présenté les directives PFNL de la COMIFAC. Dans un second temps, il a expliqué la stratégie de leur intégration dans les législations nationales. Selon le présentateur dans chaque pays, les grandes étapes de cette approche consistent à :

- Présenter la stratégie aux autorités administratives impliquées dans la gestion des PFNL. Dans cette étape en plus d'être informées, les autorités vont émettre leurs avis sur le processus ;
- Identifier et sensibiliser tous les acteurs du secteur PFNL sur la maîtrise de la loi régissant ces ressources. Ces acteurs sont entre autres les : populations locales, opérateurs économiques, associations, GIC, ONG locales, radios communautaires, procureurs de la république, sous-préfets, gendarmes, policiers, forestiers, douaniers, les acteurs du ministère en charge des forêts et des autres ministères ;
- Collecter tous les textes légaux et réglementaires régissant la gestion des PFNL ;
- Elaborer, valider, multiplier et diffuser le document de vulgarisation de la loi sur les PFNL de manière à ce que les acteurs s'imprègnent de son contenu et fassent des suggestions appropriées lors de réunions de concertation ;

- Organiser des réunions de concertation sur l'amélioration du cadre légal des PFNL du pays en s'inspirant des Directives COMIFAC ;
- Consolider les suggestions issues de ces réunions sous forme de proposition d'amélioration de la loi sur les PFNL à faire au ministère en charge des forêts.

Aux termes de son exposé, il a souligné que ces étapes rentrent déjà dans la mise en œuvre de la stratégie et plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République du Congo, plus précisément son axe stratégique 2. Ces étapes s'inspirent aussi du processus en cours au Cameroun dans le cadre de la relecture de la politique forestière et des textes de loi de 1994 initié par le MINFOF et dont la thématique PFNL est pilotée par la FAO, Projet GCP/RAF/408/EC. Ces étapes devront intégrer également les directives volontaires sur le droit à l'alimentation.

Suite à ces trois présentations, des discussions se sont suivies et étaient axées sur les principaux centres d'intérêt suivants :

- Prise en compte de la diversité des PFNL contribuant à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire ;
- Considération aussi bien la pauvreté monétaire que la pauvreté générale des populations ;
- Définition compréhensible du concept de sécurité alimentaire. Ce concept doit être abordé avec beaucoup de flexibilité pour bon nombre des pays africains vivant en majorité de l'importation des produits de première nécessité. Certains en importent pour 120 milliards par an ;
- Définition de PFNL selon les directives de la COMIFAC ;
- Définition de produit spontané et produit domestiqué. Après des discussions pertinentes sur le sujet, l'on retiendra que les produits spontanés sont directement prélevés en milieu naturel tandis que les produits domestiqués sont plantés par l'homme ;
- Place des autres produits tels que les chenilles et le miel. Les participants ont été informés que lors de l'élaboration des directives PFNL de la COMIFAC, la résolution avait été prise de se concentrer d'abord sur les produits d'origine végétale du fait que la réglementation sur la faune est suffisamment développée. Recommandation avait été faite pour élaborer les directives des produits (chenilles, miel, etc.) Qui ne sont pris en compte ni par le ministère en charge des forêts et de la faune, ni par le ministère des pêches ou le ministère de l'agriculture ;
- Diffusion et appropriation des résultats du Projet à travers des mécanismes efficaces mis en place et pérennisation des acquis ;
- Actualisation des chiffres montrant la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale ;
- Développement d'un système de collecte des données statistiques sur les PFNL pour une fiscalité adéquate.

La deuxième séance s'est terminée par un besoin des participants d'approfondir des explications sur les termes PFNL, spontané, domestiqué.

4. PLANIFICATION OPERATIONNELES DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE EN 2010

La suite de l'atelier s'est concentrée sur le point le plus important de ces assises à savoir la planification opérationnelle des activités à mettre en œuvre en 2010 qui a englobé les séances deux, trois et quatre. Préalablement à la planification opérationnelle, la démarche adoptée par les participants, a consisté à suivre dans un premier temps l'exposé du Coordonnateur Régional sur la revue des activités à mettre en œuvre en 2010 selon le document de Projet et les visites exploratoires de la Coordination Régionale effectuées au Gabon, au Congo et en RCA ainsi que les présentations des plans de travaux nationaux préliminaires pour 2010 faites par les coordonnateurs nationaux des trois pays.

4.1 Revue des activités à mettre en œuvre en 2010 selon le document de Projet et les visites exploratoires effectuées au Gabon, au Congo et en RCA

Le Coordonnateur Régional a présenté les activités en mettre en œuvre en 2010 tel que prévu par le document de Projet :

- Activité 1.1 : Fournir un soutien technique et politique pour élaborer et diffuser le concept de GDF,
- Activité 1.2 : Consolider les connaissances techniques et les pratiques améliorées pour développer les PFNL et les thèmes liés aux aliments provenant des forêts d'Afrique Centrale; Sensibiliser, vulgariser, exercer des pressions et constituer un point d'information régionale sur les PFNL,
- Activité 2.1 : Soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans les cadres législatifs nationaux,
- Activité 2.2 : Soutenir la formulation et revue des politiques nationales,
- Activité 2.3 : Consolider les outils et procédures pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes,
- Activité 2.4 : Soutenir la formulation et la revue de politiques selon un mode participatif et transparent pour améliorer les conditions de mise en œuvre et soutien aux petites entreprises forestières,
- Activité 2.5 : Créer et renforcer les capacités des petites entreprises forestières sur les sites pilotes sélectionnés pour améliorer l'organisation, la production, la transformation, la commercialisation et le marketing des PFNL ayant une meilleure valeur ajoutée,
- Activité 2.6 : Renforcer les capacités pour l'élaboration de matériel de formation et de vulgarisation sur les PFNL sélectionnés en soutien aux petites entreprises forestières et sur la formulation de propositions d'investissements pour financer les petites entreprises de PFNL.

Les visites exploratoires effectuées au Gabon, au Congo et en RCA ont montré la nécessité de quantifier la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et de mener des études de base dans les six sites pilotes du Projet.

Les préoccupations des participants quant à cette présentation sont les suivantes :

- Formalisation des petites et moyennes entreprises développées dans les sites pilotes ;
- Information sur l'existence d'un budget supplémentaire pour la mise en œuvre des activités additionnelles issues des visites de terrain ;
- Implication des paysans dans le développement des pme. Signalons que le ménage est une entreprise ;
- Maîtrise effectives des quantités des PFNL récoltés.

4.2 Plans de travaux nationaux préliminaires pour 2010 du Congo, du Gabon et de la RCA

Les présentations de plan de travail national préliminaire pour 2010 ont été faites successivement par les coordonnateurs nationaux du Congo, du Gabon et de la RCA. Dans les trois cas, le plan de la présentation prévoyait : i) la méthode d'élaboration du PTA 2010 ; ii) les résultats attendus et les activités prévues ; iii) l'échelle d'intervention (au niveau national et au niveau local) ; iv) l'équipe nationale du Projet. La séance de questions – réponses qui suivait ces présentations était focalisée autour des points suivants :

- La nécessité pour le Coordonnateur National du Gabon de faire une bonne recherche bibliographique sur le secteur PFNL dans ce pays. Selon les participants, bon nombre d'études et Projets relatifs aux PFNL ont été menés au Gabon notamment le Projet GCP/RAF/398/GER. Une recherche auprès des acteurs concernés permettrait d'avoir les documents existants ;
- La large diffusion des résultats produits par le Projet. Cet aspect fait suite à l'observation selon laquelle la stratégie et plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République du Congo produite par le Projet GCP/RAF/398/GER, n'avait pas été suffisamment vulgarisée, pourtant demandé par les cadres du MDDEFE ;
- La nécessité de capitaliser ce qui a été fait par d'autres pays à l'exemple de la machine à fendre la mangue sauvage et le système d'information sur les marchés mis en place par la SNV au Cameroun dans le cadre du Projet FAO-SNV-CIFOR-ICRAF GCP/RAF/408/EC ;
- La mise en place d'un système de communication et d'échanges d'informations entre les partenaires, les Projets, les administrations et les autres acteurs du secteur PFNL ;
- L'importance pour les Coordonnateurs Nationaux d'informer la Coordination Régionale sur des activités et aspects concernant l'activité 1.1.1 portant sur l'élaboration de la « boîte à outil sur la gestion durable des PFNL et le droit à l'alimentation » comme ce volet est sous la coordination de la CR. Cette activité sera menée en étroite collaboration et l'appui technique de l'Unité de droit à l'alimentation au siège de la FAO à Rome ;
- L'existence de 42 milliards du budget du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) au Congo avec un volet sur l'agroforesterie ;
- L'intérêt d'une démarche participative dans le processus d'intégration des directives PFNL de la COMIFAC dans les législations nationales ;
- La révision des activités à mener en 2010 par les Coordinations Nationales en tenant compte des délais. Pour les participants, il serait primordial d'avoir des PTA réalistes d'autant plus qu'après deux mois (janvier et février), les activités n'ont pas encore démarré, les véhicules et les bureaux ne sont pas encore disponibles ;

- La focalisation des bourses d'étude sur les sujets traitant uniquement les questions de PFNL cadrant avec les préoccupations du Projet ;
- La recommandation d'avoir deux sites et non plus par pays tel que prévoit le document de Projet.

Par la suite des travaux en groupes ont été mis en place pour identifier les activités devant être menées en 2010.

4.3 Identification des activités à mettre en œuvre en 2010

Deux séries de travaux en groupe ont été organisées, la première sur l'élaboration des activités à mettre en œuvre en 2010 au niveau régional, national, local et la seconde sur la planification des activités à réaliser par chaque pays la même année. Dans la première série, trois groupes de travail ont été constitués sur les:

- 1) Activités régionales en se basant aux résultats 1.1 et 1.2 du document de Projet ;
- 2) Activités nationales en se référant aux résultats 2.1 et 2.2 ;
- 3) Activités locales en se basant sur les termes de références préliminaires des études de bases dans les sites pilotes élaborés par la coordination régionale et les résultats 2.3 et 2.4.

Ces groupes avaient pour tâches de définir toutes les activités à mener en 2010 qui sont pertinentes sur la base du document du Projet, définir pour chaque activité les objectifs, les résultats attendus et les étapes de la mise en œuvre. Les résultats de ces travaux en groupe ont été restitués et validés en plénière.

Dans la seconde série, trois groupes ont été formés pour chaque pays. Ces groupes ont travaillé sur la base de travaux de la première série, élaboré le chronogramme des activités, les indicateurs et suggéré les partenaires pour la mise en œuvre et le budget nécessaire pour la mise en œuvre des activités pour chaque pays.

Cette section de l'atelier s'est achevée par un approfondissement des activités à mettre en œuvre au niveau de chaque pays car le programme serré de l'atelier n'a pas permis de finaliser les travaux des groupes de travail de la deuxième série. La suite de l'atelier était réservée à l'information des participants sur les procédures administratives de la FAO régissant la mise en œuvre du Projet au niveau régional et national.

5. PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET DEFINITION DES MODES DE COLLABORATION

Les exposés sur ce sujet étaient l'objet de la cinquième séance de l'atelier. Ils concernaient :
i) les procédures opérationnelles du Projet et convention/lettres d'accord et contrats divers ;
ii) la communication au sein de l'équipe, site web et autres outils informatiques ; iii) la constitution du comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et des Comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA).

5.1 Procédures opérationnelles du Projet et convention/lettres d'accord et contrats divers

Cette première intervention a été faite par Mr. Ndoye et Mr. Dieudonné Koguiyagda Représentant de la FAO au Congo. Parmi les différents points abordés dans cet exposé figuraient la communication avec le Gouvernement et l'obtention de visa de sécurité, la demande du FBA (Field Budget Authorization), l'utilisation du véhicule du Projet, l'établissement des lettres d'accord et la mise en œuvre d'un Projet.

Les participants ont été informés que toutes les communications avec le Gouvernement doivent être faites par le Représentant de la FAO. Aussi, un visa de sécurité est nécessaire pour tout déplacement à l'intérieur du pays. La demande doit être signée par le Représentant de la FAO puis transmise au responsable de sécurité du Système des Nations Unies basé au bureau du PNUD.

Afin de garantir la bonne exécution des activités du Projet au niveau de la coordination nationale, une demande de FBA (Field Budget Autorization) doit être faite en respectant les étapes. Le Coordonnateur National élabore un budget qui sera discuté avec la Coordination Régionale. Celle-ci transmet le budget au détenteur du budget basé à la FAO Libreville, qui après approbation met le FBA à la disposition du Représentant de la FAO du pays concerné.

Quant au véhicule du Projet, il doit être garé à la Représentation de la FAO, conduit par un chauffeur habilité par cette organisation et respectant les consignes de sécurité. Une autorisation de transport est nécessaire pour les personnes sans contrat avec la FAO. Il est conseillé aux Points Focaux de chercher une autorisation permanente.

Par ailleurs, les contrats avec les partenaires nationaux pour la mise en œuvre des activités du Projet se feront à travers des lettres d'accord (LoA). La procédure commence entre les partenaires et les coordonnateurs nationaux sous la supervision du coordonnateur régional puis s'achève par la validation des Termes de Référence par ces trois composantes avec un déblocage de la première tranche de 30 %. Les déblocages des autres tranches sont faits suivant l'état d'avancement des activités décrites dans LoA. Le montant de la première tranche d'une Lettre d'accord ne devrait pas être supérieur à 30 % et celui de la dernière tranche ne devrait pas être en deçà de 20 % du montant total de celle-ci.

Vu les retards observés, il a été suggéré d'entamer les demandes de FBA et les recrutements divers dans les meilleurs délais. Suite aux difficultés pour certains Coordonnateurs Nationaux d'avoir les secrétaires compétentes faisant partie de la contrepartie du Congo, Gabon et RCA, il est envisagé des possibilités de recrutement au niveau local. Aussi une fois les Plans de Travail Annuels finalisés et approuvés, le bureau sous-régional de la FAO basé à Libreville devrait transmettre les moyens financiers y relatifs dans les représentations de la FAO dans les trois pays afin de faciliter la mise en œuvre des activités de terrain.

5.2 Communication au sein de l'équipe, site web et autres outils informatiques

Ce second exposé a été présenté par Mme Juliane Masuch avec un plan composé de trois points : sites web, outils informatiques et communication au sein de l'équipe. Pour le premier cas, les participants peuvent accéder au site général de la FAO, utiliser le site web de publication de la FAO. Ils ont été informés de l'existence d'une bibliothèque spécialisée, des sites thématiques à l'exemple du droit à l'alimentation, le département des forêts avec les PFNL. Le site web du Projet GCP/RAF/441 est en cours de finalisation tandis que celui du Projet GCP/RAF/408/EC mis en œuvre au Cameroun et en RDC est fonctionnel.

Dans la communication à travers le site web, on note la présentation du Projet, la publication des notes d'information sur des activités ou des nouvelles du Projet et la dissémination des documents (Rapports et études, notes d'information, document de travail pour des ateliers etc.), les mails, l'intranet de la FAO avec sa possibilité de demander les congés et FPMIS pour chercher les informations sur le Projet.

La Communication au sein de l'équipe peut se faire par e-mail, téléphone ou Skype en impliquant les Représentations de la FAO. Par ailleurs, la Coordination Régionale tient régulièrement des réunions de planification hebdomadaire des activités. Il est suggéré que cet aspect soit mensuel pour les Coordinations Nationales. Selon le document de Projet, trois missions d'appui de la Coordination Régionale (qui restent à définir) sont prévues par an.

Suite à cet exposé, les questions posées par les participants étaient centrées sur l'existence des fenêtres dans le site web du Projet pour les Coordinations Nationales et la confection des badges pour les Coordonnateurs Nationaux afin de justifier leur appartenance à la FAO lors des descentes sur le terrain.

5.3 Constitution du comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et des comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA)

Pour terminer la séance sur les procédures administratives et la définition des modes de collaboration, Mme Juliane Masuch a présenté les ébauches de la constitution du comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et des comités consultatifs nationaux. Ces ébauches ont fait l'objet de commentaires, d'amendements et de validation par les participants. Entre autres, l'on retiendra la dénomination de Comité de Pilotage régional et Comité de Pilotage national en lieu et place de comité d'exécution régional et du comité consultatif national.

Cette séance a été clôturée par la présentation de l'ébauche des TdR du point focal par le Coordonnateur Régional qui ont été adoptés après amendements.

6. RECOMMANDATIONS

A l'issue des échanges de l'atelier, les participants ont recommandé de :

- Finaliser dans les meilleurs délais, les PTA des Coordinations Nationales et de la Coordination Régionale ;
- Mettre à la disposition de la Représentation de la FAO de chaque pays, le budget du PTA annuel en vue de faciliter la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- Adopter une démarche participative lors de l'internalisation des directives sous-régionales de la COMIFAC ainsi que lors de l'élaboration des stratégies nationales et plans d'actions de développement du secteur PFNL au Gabon et en RCA ;
- Assurer l'appropriation du Projet par tous les acteurs du pays avec l'accent sur les autorités en charge des forêts ;
- Assurer la diffusion et la vulgarisation des résultats du Projet ;
- Créer un Sous-groupe de travail PFNL en Afrique Centrale au sein du Groupe de travail Biodiversité de la COMIFAC et mettre en place des comités consultatifs traitant les questions de PFNL dans chaque pays ;
- Prévoir la prolongation du Projet compte tenu des retards observés dans le démarrage effectif des activités sur le terrain ;

7. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, au nom de Monsieur le Ministre Henri DJOMBO du Congo. Elle s'est déroulée comme suit :

- Lecture du compte rendu final de l'atelier par Mr. Armand Asseng Zé ;
- Remise officielle de la stratégie et plans d'action de développement du secteur PFNL au Congo par Mr. Dieudonné Koguiyagda Représentant de la FAO au Congo précédé de son allocution ;
- Discours de clôture du Directeur de Cabinet du MDDEFE.



Photo : Remise de la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le développement du secteur des PFNL en République du Congo à Mr. Lambert IMBALO DIRCAB/MDDEFE, Représentant du Gouvernement congolais par Mr. Dieudonné KOGUIYAGDA, Représentant de la FAO au Congo durant la clôture de l'atelier.

8. ANNEXES

8.1 Termes de référence et programme de l'atelier

Introduction

Le Projet GCP/RAF/441/GER vise la réduction de la pauvreté et la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale en général et au Gabon, en République Congo et en République Centrafricaine (RCA) en particulier par le biais de la valorisation des ressources forestières par les communautés rurales. Il est financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs du Gouvernement Allemand pour une période de trois ans (1 octobre 2009 – 30 septembre 2012).

Objectifs de l'atelier

La planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du Projet sont réalisées en collaboration étroite avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, les Gouvernements participants, la FAO, le Gouvernement Allemand et leurs représentations dans la région, associés à un large éventail d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans la région sur les thèmes importants pour le Projet.

La FAO, en collaboration avec la COMIFAC, les Gouvernements des pays impliqués dans le Projet organise un atelier de lancement et de planification des activités du Projet. Les objectifs de cet atelier de lancement et de planification sont de:

- Informer les parties prenantes sur le Projet (son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement) ;
- Recueillir les attentes et les engagements de la COMIFAC, des Gouvernements du Gabon, du Congo et la RCA ;
- Présenter et discuter les objectifs, mettre à jour le cadre logique et mieux préciser les indicateurs du Projet ;
- Discuter les concepts appropriés permettant d'appréhender la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire, au droit à l'alimentation et à la réduction de la pauvreté ;
- Mettre en contact les coordonnateurs nationaux des 3 pays entre eux et avec l'équipe du Projet pour créer une dynamique de groupe; et faciliter les échanges à venir entre eux, et avec les autres membres de l'équipe du Projet ;
- Constituer le comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et les comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA) ;
- Présenter les modalités de collaboration du Projet proposées et discuter sur leur perfectionnement et mise en œuvre ;
- Présenter et affiner les activités nationales et régionales à mettre en œuvre par le Projet en 2010 (plan de travail annuel); y compris l'identification des besoins et de la contrepartie des pays participants (et d'autres parties prenantes) ;
- Définir les besoins d'appui technique du Projet auprès des services techniques de la FAO et les consultants internationaux, régionaux et internationaux en 2010.

Résultat attendu

Un rapport détaillé résumant les conclusions de l'atelier et un plan de travail 2010 avec une estimation des inputs (y compris en ressources humaines, budgétaire, logistiques etc.) sont disponibles.

Programme

Jeudi, 25 février 2010		
Séance 1: Ouverture de l'atelier de lancement		
9h00 – 9h30	Enregistrement des participants/es	Secrétariat
10h30 – 10h50	Ouverture officielle de l'atelier Mots de bienvenue et discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Représentant FAO au Congo • Représentant de la COMIFAC • Représentant du Ministère du Congo 	Modérateur
10h50 – 11h30	Pause-café	Comité d'organisation
11h30 – 12h45	Introduction à l'atelier <ul style="list-style-type: none"> • Rôle de la FAO, des partenaires et associés dans le Projet (<i>Ousseynou Ndoye</i>) • Présentation des participants/es (<i>Modérateur</i>) • Attentes des participants/es (<i>Modérateur</i>) • Discussion et adoption du programme (<i>Modérateur</i>) • Questions pratiques (<i>Modérateur</i>) 	Modérateur
Séance 2: Contexte du Projet, 2009-2012		
12h45 – 13h45	Présentation des objectifs, résultats attendus, indicateurs du Projet (<i>Ousseynou Ndoye</i>)	Modérateur
13h45 – 14h20	Attentes et engagements des Gouvernements concernant le Projet proposé (<i>COMIFAC : Martin Tadoum, PFN Gabon : Pierre Romuald Ombigath, PFN RCA : Abel Alafeï, PFN Congo : Pierre Bonazebi</i>)	Modérateur
14h20 – 15h00	Discussion (<i>Modérateur</i>)	Modérateur
15h00 – 15h45	Déjeuner	Comité d'organisation
15h45 – 16h45	Présentations et discussions sur des concepts clefs et expériences <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté (<i>O. Ndoye</i>) • Droit à l'alimentation (<i>Juliane Masuch</i>) • Stratégie pour l'intégration des Directives sous-régionales des PFNL au Congo, Gabon et RCA (<i>Armand Asseng Zé</i>) 	Modérateur
16h45 – 17h15	Discussion (<i>Modérateur</i>)	Modérateur
17h15 – 17h45	Pause café	Comité d'organisation
Séance 3: Planification opérationnelle des activités prévues pour 2010		
17h45-18h30	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des activités à mettre en œuvre en 2010 selon le document de Projet et les visites exploratoires au Gabon, Congo et RCA (<i>Ousseynou Ndoye</i>) 	Modérateur

Vendredi, 27 février 2010		
Suite Séance 3: Planification opérationnelle des activités prévues pour 2010		
9h30 – 9h45	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan de travail préliminaire de la Coordination Régionale (<i>Ousseynou Ndoye</i>) 	Modérateur
9h45 – 11h20	<ul style="list-style-type: none"> Présentations des plans de travaux nationaux préliminaires pour 2010 (<i>CNP Gabon : Alain Makaya, CNP RCA : Bruno Bokoto de Semboli ; CNP Congo : Félix Koubouana</i>) 	Modérateur
11h20 – 12h00	Pause café	Comité d'organisation
12h00 – 12h20	Formation des groupes de travail pour approfondir les activités à mettre en œuvre en 2010 (<i>Modérateur</i>)	Modérateur
12h20-14h20	Approfondissement des activités à mettre en œuvre pour faciliter l'élaboration des plans de travail définitifs (<i>groupes de travail, série 1</i>)	Modérateur
14h20 – 15h00	Déjeuner	Comité d'organisation
15h00 – 16h15	Approfondissement des activités à mettre en œuvre pour faciliter l'élaboration des plans de travail définitifs (<i>groupes de travail, série 1</i>)	Modérateur
16h15 – 18h30	Restitution des groupes de travail et discussion (<i>groupes de travail, série 1</i>)	Modérateur
Samedi, 27 février 2010		
9h00 – 9h15	Présentation de l'agenda du jour (<i>Modérateur</i>)	Modérateur
9h15 – 9h30	Formation des groupes de travail pour approfondir les activités à mettre en œuvre en 2010 (<i>Modérateur, série 2 par pays</i>)	Modérateur
9h30 – 11h30	Approfondissement des activités à mettre en œuvre pour faciliter l'élaboration des plans de travail définitifs (<i>groupes de travail, série 2</i>)	Modérateur
11h30 – 12h00	Pause café	Comité d'organisation
12h00 – 13h30	Approfondissement des activités à mettre en œuvre pour faciliter l'élaboration des plans de travail définitifs (<i>groupes de travail, série 2</i>)	Modérateur
Séance 5: Procédure d'administrative et définition des modes de collaboration		
13h30 – 15h00	<ul style="list-style-type: none"> Procédures opérationnelles du Projet et convention/lettres d'accord et contrats divers (<i>Ousseynou Ndoye</i>) Communication au sein de l'équipe, site web et autres outils informatiques (<i>Juliane Masuch</i>) Constitution du comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et des comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA) (<i>J. Masuch</i>) 	Modérateur

15h00 – 16h00	Déjeuner	Comité d'organisation
Séance 6: Clôture		
16h00 – 16h30	Finalisation du compte rendu final	Modérateur
16h30-17h00	Lecture du compte rendu final (<i>A. Asseng Zé</i>)	Modérateur
17h00-18h30	<ul style="list-style-type: none"> • Mot du Représentant de la FAO au Congo : Remise officielle de la Stratégie PFNL au Gouvernement • Discours de clôture (<i>Directeur de cabinet MDDEFÉ</i>) • Cocktail au Palais du Parlement 	Modérateur

8.2 Liste des participants

N°	Nom et Prénom	Institution	Contact	E-mail
1	IMBALO Lambert	Directeur de cabinet, MDDEFE	+ 242 666 39 10	
2	KOGUIYAGDA Dieudonné	Représentant de la FAO au Congo	+ 242 281 54 41	fao-cg@fao.org
3	MATOTA Raymond	Ministère des PME et de l'Artisanat	+ 242 547 26 85/ + 242 663 04 86	raymondmatota@yahoo.fr
4	BAMANISSA Prosper	DEP/MDDEFE	+ 242 548 48 36	
5	TATY Pierre	SNR/MDDEFE	+ 242 557 73 513	Pierretaty@yahoo.fr
6	MOUTANDA Antoine	PFLN/MDDE	+ 242 520 77 80	mountandaantoine@yahoo.fr
7	NKOUA Raymond	MAE	+ 242 545 75 21	raymondnkoua@yahoo.fr
8	LOUMETO Joël	Faculté Sciences Univ. M. Nguabi	+ 242 668 38 23	loumeto@hotmail.com
9	ALAFEI Abel	Point focal/RCA	+ 236 755 06 829	abelalafei@yahoo.fr
10	BOKOTO DE SEMBOLI Bruno	Coordonnateur RCA	+ 236 755 39 753	bbdesemboli@yahoo.fr Bruno.sembolidebokoto@fao.org
11	ASSENG ZE Armand	Spécialiste PFNL-FAO, CR	+ 237 771 86 183 + 237 943 89 547	Armand.Assengze@fao.org assengze@yahoo.fr
12	MASUCH Juliane	Cadre associé FAO, Projet PFNL, CR	+ 237 222 02 472 + 237 703 11 300	juliane.masuch@fao.org
13	NDOYE Ousseynou	Coordonnateur Régional Projet PFNL FAO, CR	+ 237 999 06 974	Ousseynou.Ndoye@fao.org
14	OMBIGATH Pierre Romuald	Point focal/Gabon	+ 241 060 67 492	ombigath@yahoo.fr
15	MAKAYA NDJIMBI Louis Alain	Coordonnateur Gabon	+ 241 078 40 010 + 241 062 63 850	alomadj@yahoo.fr
16	BONAZEBI Pierre	Point focal Congo	+ 242 554 36 14 + 242 662 89 72	Bopie2007@yahoo.fr
17	TADOUM Martin	Secrétaire Exécutif Adjoint COMIFAC	+237 222 13 511	tadoum@yahoo.fr
18	NGUINGUIRI Jean Claude	LTO FAO Gabon	+ 241 774 783	Jeanclaude.nguinguiri@fao.org
19	BANZOUNZI MBIKA Jean Baptiste	Chargé des Programmes FAO Congo	+ 242 551 68 01	Jeanbaptiste.banzouzimbika@fao.org
20	NZALA Donatien	DGEF/MDDEFE	+ 242 551 83 73	nzaladon@yahoo.fr
21	NKEOUA Grégoire	DF/MDDEFE	+ 242 666 94 48	nkeouagregoire@hotmail.com
22	NGOYA KESSY Alain Marius	DVRF/MDDEFE	+ 242 551 78 71	Noyal_k@yahoo.fr

23	KOUBOUANA Félix	Coordonnateur du Projet Congo	+ 242 531 10 57	Koubouana@yahoo.fr
24	NTSIBA MBIALI Nadège	FAO Congo	+ 242 666 10 35	Nadege.ntsibambiali@fao.org
25	MATONDO Rosalie	SNR/MDDEFÉ	+ 242 553 13 16	rosalie_mat@yahoo.fr
26	MOUSSOKI Guy Barthélémy	Cabinet/MDDEFÉ	+ 242 570 72 59	gmoussoki@yahoo.fr

8.3 Discours de la FAO

Par Mr. Dieudonné KOGUIYAGDA, Représentant de la FAO au Congo

Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement,

Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je prends la parole au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'occasion de l'atelier de lancement officiel des activités du Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux ».

Au nom de toute l'équipe du Projet et de ses partenaires, je voudrais vous remercier pour votre disponibilité et pour la désignation du Chef de Service en charge des produits forestiers non ligneux comme point focal du Projet pour le Congo. Je voudrais également saisir cette opportunité pour exprimer la gratitude de la FAO à l'égard du Gouvernement du Congo pour sa collaboration permanente et les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la gestion durable des produits forestiers non ligneux au Congo.

Comme vous le savez mieux que moi, les forêts du bassin du Congo en général et celles du Congo en particulier, sont riches en espèces comestibles et en viandes de chasse. Une grande partie de la population rurale en Afrique Centrale dépend encore des forêts et des autres systèmes forestiers pour leur alimentation, leur médecine leurs besoins de substance et pour la création de revenus. Les produits forestiers non ligneux sont les ressources forestières les plus accessibles à ces populations, comparativement à la ressource bois qui est l'œuvre des grandes sociétés privées ou étatiques.

Les initiatives en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo et des pays d'Afrique Centrale se sont longtemps focalisées sur la ressource « bois d'œuvre ». Or, ces écosystèmes regorgent de produits qui, quoique n'étant pas du bois d'œuvre, contribuent de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces produits plus connus sous l'appellation de « Produits Forestiers Non Ligneux » ont un impact important sur la vie de plusieurs millions d'individus. En effet, la plus part de ces produits constituent l'alimentation de base des populations riveraines des forêts. D'autres fournissent la matière première à des transformations ultérieures par des petites et moyennes entreprises créant ainsi de la valeur ajoutée et des opportunités d'emploi.

Cependant, en dépit de leur importance et de leurs potentialités, les produits forestiers non ligneux sont très faiblement valorisés. Cette situation s'explique d'une part, par un cadre légal, réglementaire et institutionnel inapproprié ; et d'autre part, par une faible connaissance et un manque d'informations sur ces produits et sur leur rôle dans l'économie des ménages, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. De plus les entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux sont dans la plus part des cas des entreprises informelles bâties autour de la famille ou de la communauté. Elles ne sont pas bien structurées, ont peu ou pas d'accès à l'information sur le marché, et ont plusieurs problèmes de droits de propriété

Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la FAO a fait du secteur des produits forestiers non ligneux, l'un de ses principaux axes d'interventions dans les pays.

Le Projet dont l'atelier de lancement commence ce jour fait suite à un autre Projet régional sur les produits forestiers non ligneux intitulé « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » que la FAO a exécuté avec votre département ministériel et a fourni un appui technique qui a permis l'élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action pour le développement du secteur PFNL au Congo. Ce Projet avait été financé par le Gouvernement Allemand et couvrait 5 pays de l'Afrique Centrale .Il avait démarré en 2005 et a été clôturé au mois de septembre 2008.

A travers les résultats attendus, le nouveau Projet répondra aux problèmes qui affectent la performance des petites entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux, et fournira un soutien aux Gouvernements de la sous région pour le renforcement des capacités des cibles et l'appui à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet,

Mesdames, Messieurs,

Je suis convaincu du soutien des Gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA pour la réussite du Projet, afin que les produits forestiers non ligneux contribuent d'avantage au produit intérieur brut, au développement des petites entreprises forestières, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Vive la coopération internationale et allemande en particulier,

Vive la coopération sous-régionale,

Je vous remercie pour votre aimable attention.

8.4 Allocution de la COMIFAC

Par Mr. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo,

Monsieur Le Représentant de la FAO au Congo,

Messieurs les représentants des Gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA,

Mesdames et Messieurs.

C'est un réel plaisir de se retrouver dans cette belle cité de Brazzaville qui abrite depuis quelques jours la 17^{ème} session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Aujourd'hui s'ouvre en ces lieux, les travaux de l'atelier de lancement et de planification des activités du Projet régional "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux.

Je suis ainsi honoré de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture de cet atelier. Qu'il me soit permis, au nom du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de remercier les hautes autorités de la République Congolaise pour avoir bien voulu accepter d'abriter cet évènement et pour les facilités accordées à l'organisation de la rencontre.

Aussi, voudrais-je saisir cette occasion pour souhaiter à tous les participants qui ont fait le déplacement de Brazzaville, une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour en terre congolaise. Je tiens enfin à exprimer la reconnaissance de la COMIFAC à la FAO et à l'équipe du Projet régional PFNL pour l'appui à l'organisation des présentes assises.

Mesdames et Messieurs

Comme dans la plupart des pays sous-développés, les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent la base des économies locales dans les pays membres de la COMIFAC. En effet, des millions de personnes vivant dans les forêts sont directement dépendantes des PFNL pour satisfaire leurs besoins de subsistance et de revenus. Toutefois, les PFNL n'ont toujours pas fait l'objet d'une attention soutenue des Gouvernements des pays d'Afrique Centrale. C'est pour cela que ce secteur est resté presque marginal et mal organisé dans la sous-région. Il est caractérisé par l'existence de cadres réglementaires et institutionnels inappropriés qui ne favorisent pas la collecte, la gestion l'utilisation et la commercialisation des différents PFNL.

En outre, les stratégies nationales définissant les priorités politiques pour une valorisation efficace des PFNL sont presque inexistantes. Mais depuis plusieurs années, on note un regain d'intérêt et une prise de conscience des pays sur le rôle et l'importance des PFNL. Cette prise de conscience a été catalysée par la COMIFAC qui a reconnu dès sa création, l'importance des produits forestiers non ligneux dans la réduction de la pauvreté, le développement économique et la conservation de la biodiversité. Les PFNL sont à cet effet une composante majeure du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Pour appuyer la COMIFAC dans la mise en œuvre de son Plan de Convergence, des partenaires à l'instar de la FAO mobilisent depuis quelques années des financements pour soutenir le développement de la filière des PFNL dans la sous-région.

Le Projet régional intitulé « renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestier non ligneux » financé par la République Fédérale d'Allemagne et exécuté par la FAO est une illustration de la volonté des partenaires à soutenir la COMIFAC et la filière des PFNL. Ledit Projet rejoint un autre Projet similaire en cours de mise en œuvre au Cameroun et en RDC et qui se rapporte à la « mobilisation et au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des PFNL ».

Ces deux Projets ajoutés à d'autres soutiens antérieurs concrétisent l'appui incontestable de la FAO à la mise en œuvre du plan de convergence, ce qui place cette organisation du système des Nations Unies au rang des partenaires privilégiés de la COMIFAC.

C'est donc le lieu de réitérer la gratitude de la COMIFAC à la FAO pour les appuis multiformes qu'elle ne cesse de consentir au profit des pays membres de la COMIFAC et surtout pour son dévouement à la cause de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Ces remerciements sont également adressés à l'Allemagne pour la mise à disposition des financements nécessaires pour la mise en œuvre du Projet régional.

Mesdames et Messieurs

La COMIFAC se réjouit du lancement des activités du Projet en ce jour qui comme vous le savez couvre trois pays, à savoir le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine. Ce Projet d'une durée de trois ans est porteur de beaucoup d'espoirs pour les populations et les Gouvernements des pays concernés. Il faudrait donc qu'au terme du Projet, des changements visibles soient mesurables au niveau des populations bénéficiaires.

C'est le lieu de formuler des vœux de pleins succès à toute l'équipe de coordination de ce Projet qui a la responsabilité de veiller à la réussite du Projet. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC reste entièrement disponible à lui apporter son soutien pour la réalisation de leurs tâches. En ce qui concerne cet atelier proprement dit, il est attendu au cours de ces trois jours que :

- Les parties prenantes soient suffisamment informées sur le Projet, notamment son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement ;
- Le cadre logique soit réaménagé, les objectifs discutés et les indicateurs du Projet précisés ;
- Le comité d'exécution du Projet (au niveau régional) et les comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA) soient constitués;
- Les modalités de collaboration du Projet soient discutées ;
- Les activités nationales et régionales à mettre en œuvre par le Projet en 2010 (plan de travail annuel); y compris l'identification des besoins et de la contrepartie des pays participants (et d'autres parties prenantes) soient discutées et affinées.

Je sais que la tâche sera ardue, mais connaissant la qualité des partenaires et les experts, j'ai la ferme conviction que la rencontre de Brazzaville aboutira à des résultats satisfaisants.

Je souhaite plein succès à nos travaux,

Vive la Coopération internationale, Vive la COMIFAC, Je vous remercie.

8.5 Discours d'ouverture officielle du MDDEFE

Par Mr. Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet du MDDEFE, République du Congo

Monsieur le Secrétaire Adjoint de la COMIFAC,

Monsieur le Représentant de la FAO,

Monsieur le Représentant du Gouvernement Allemand,

Monsieur le Coordonnateur régional du Projet,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse, au nom de son excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'économie forestière et de l'environnement nos chaleureuses salutations et vous exprime notre gratitude pour avoir bien voulu répondre à notre invitation de participer au présent atelier de lancement et de planification du Projet GCP /RAF/441/GER « Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable de produits forestiers non ligneux ».

Je voudrais également remercier très sincèrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le choix porté sur notre pays d'abriter les présentes assises et exprimer ma profonde reconnaissance à la République d'Allemagne, qui une de plus par son appui au Projet, a rendu possible la tenue de cet atelier.

Distingués invités,

Ces deux dernières décennies ,les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) prennent de plus en plus d'ampleur à cause de la reconnaissance du rôle qu'ils jouent dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'une part, et d'autre part pour leur contribution inestimable dans la lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale.

Cette importance a été reconnue au niveau de la politique forestière sous-régionale et prise en compte dans le plan de convergence de la COMIFAC et contenu dans les axes stratégiques 2 et 5.

Distingués,

Conscient de ces enjeux, notre pays a adopté depuis 2000, la politique forestière visant la gestion durable des ressources forestières.

L'un des axes stratégiques de cette politique concerne la gestion durable et la valorisation des produits forestiers non ligneux.

Sur le plan de la connaissance de la ressource, les inventaires multi ressources réalisés dans les concessions forestières dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement prennent en compte les Produits Forestiers Non Ligneux. Cependant, il convient de souligner que les protocoles de réalisation des ces inventaires mériteraient d'être améliorés.

Dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de mise en œuvre des plans d'aménagement, des nouvelles mesures d'accès aux PFNL sont envisagées au profit des populations locales et autochtones (pygmées).

Sur le plan institutionnel et de l'appropriation de la dynamique de la gestion durable des PFNL ? On peut noter l'existence au de la direction générale de l'économie forestière, de la direction de la valorisation des ressources forestières comprenant un service de la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux, dont le responsable est le point focal du Projet qui nous réunit ce jour.

Distingués invités,

Il faudrait rappeler que le Projet GCP/RAF/441/GER que nous lançons ce jour est la suite logique du Projet régional GCP/RAF/398/GER mis en œuvre entre 2005 et 2008, qui a contribué à une meilleure compréhension des différents rôles que jouent les PFNL dans la réduction de la pauvreté, la gestion durable et la sécurité alimentaire dans la sous-région.

Comme acquis obtenus à travers cet exercice, on peut citer :

- La réalisation des études techniques ayant permis d'analyser le potentiel de contribution des PFNL, notamment des aliments forestiers à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale ;
- L'analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL dans chacun des six (6) pays ;
- L'élaboration des « *Directives Sous-régionales Relatives à la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux d'origine Végétale en Afrique Centrale* » ;

Plus particulièrement pour notre pays, il faut citer l'adoption de la stratégie et le plan d'action national pour le développement du secteur des PFNL.

Le Projet GCP/RAF/441/GER sera mis en œuvre par une approche participative avec les communautés rurales pour le développement d'activités économiques génératrices des revenus durables, avec pour objectif d'aider ces populations à développer de petites entreprises forestières permettant à terme de renforcer l'économie des ménages par l'augmentation des revenus familiaux et communautaires, et surtout par l'amélioration de la gestion des ressources forestières.

Tel énoncés dans le document du Projet, durant cet atelier vous passerez en revue les points suivants :

- Les activités du Projet ;
- Les stratégies de mise en œuvre pour adapter les directives sous-régionales sur les PFNL dans les politiques et législations nationales ;
- Les approches concernant la sécurité alimentaire/le droit à l'alimentation ;
- Les méthodologies et procédures d'application pour soutenir les PME et autres questions logistique et d'exécution et suivi du Projet.

Mesdames, Messieurs,

Nous attendons de ces assises, l'élaboration et l'adoption des programmes et budgets cohérents et clairs afin que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés, à savoir :

Instaurer au niveau local, national et sous-régional un cadre politique et institutionnel approprié qui favorise l'accès des populations locales, aux PFNL au delà du simple droit d'usage, en y intégrant les aspects marchands et commerciaux ;

Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement des politiques et législations favorables de même que d'un meilleur contexte institutionnel conduisant à une utilisation des PFNL plus durable et plus équitable en Afrique Centrale en général et en particulier dans nos pays respectifs, à savoir la République Centrafricaine, la République Gabonaise et la République du Congo.

Mesdames, Messieurs,

Dans le souci de cohérence et de recherche de synergie, il conviendra de mieux harmoniser et intégrer vos actions avec les différents programmes nationaux de sécurité alimentaire mis en œuvre par nos pays.

En cette phase de disséminations sur le terrain des différentes études réalisées, je vous exhorte à une planification rigoureuse des activités de notre Projet de manière à combler les légitimes attentes des populations.

La qualité, les compétences et l'expérience des experts présents à cet atelier me rassurent déjà sur la qualité des résultats auxquels vous parviendrez.

Tout en souhaitant plein à succès à vos travaux, au nom du ministre Henri DJOMBO, je déclare ouvert l'atelier de lancement et de planification du Projet GCP/RAF /441/GER.

Je vous remercie.

8.6 Attentes des participants

- Bonne planification des activités du Projet
- Meilleure compréhension du Projet (Concept, objectifs et résultats attendus)
- Planification réaliste et cohérente basée sur le document du Projet, les réalités du terrain et répondant aux aspirations des communautés de base avec des indicateurs de progrès
- Planification et lancement effectif des activités à mener en 2010
- Précision des activités visant : i) l'amélioration des revenus ; ii) le renforcement de la sécurité alimentaire et iii) le droit à l'alimentation
- Meilleure compréhension et une appropriation du Projet par la COMIFAC, les Gouvernements nationaux et tous les autres acteurs
- Meilleure compréhension de la mise en œuvre du Projet
- Elaboration d'un plan opérationnel des activités à mener en 2010
- Echanges fructueux avec tous les aspects de la mise en œuvre du Projet
- Cohérence et clarté des programmes et budgets en examen
- Bonne planification des activités régionales et nationales
- Atteintes des objectifs de l'atelier
- Logistique bien assurée (support des présentations, photocopies), participation active de tous
- Définition du rôle de la société civile ou l'implication du secteur privé « Comment les ONG peuvent intervenir dans le Projet? »
- Collaboration sincère avec la Coordination Régionale du Projet
- Synergie entre le Gouvernement du Gabon et le Projet pour permettre aux PFNL de mieux contribuer à la réduction de la pauvreté
- Travail dans une parfaite harmonie
- Discussion sur des concepts appropriés permettant de bien comprendre la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire
- Obtention d'un rapport détaillé des conclusions et recommandations de l'atelier
- Synergies d'action entre le Projet GCP/RAF/441/GER et le Projet AVPFNL (Projet National Congo)
- Intégration dans les PFNL des produits non alimentaires à forte valeur ajoutée
- Création de l'esprit d'équipe
- Promotion de la collaboration régionale au sein du Projet
- Progrès dans le choix des sites pilote
- Meilleure compréhension des concepts de sécurité alimentaire et de Droit à l'alimentation
- Bonne sensibilisation de toutes les parties prenantes, notamment des populations locales
- Bonne synergie entre le Projet et les autres activités menées
- Compréhension de la contribution du Projet au PNSA
- Apport du Projet en renforcement des capacités
- Recommandations facilement exécutables
- Plan de travail annuel tenant compte des spécificités nationales
- Meilleure compréhension des arrangements institutionnels du Projet
- Objectifs du Projet à répreciser et le cadre logique actualisé
- Synergies d'action entre le SNR et le Projet

8.7 Termes de Références des groupes de travail

Première étape :

Groupes de travail

Groupe 1 : Activités régionales (Résultats 1.1 et 1.2)

Groupe 2 : Activités nationales (Résultats 2.1 et 2.2)

Groupe 3 : Activités locales (Etude de base, Résultats 2.3 et 2.4)

Tâches de tous les groupes

Définir toutes les activités à amener en 2010 qui sont pertinentes au thème de votre groupe de travail, sur la base du document du Projet.

Définir pour chaque activité les objectifs, les résultats attendus et les étapes de la mise en œuvre pour atteindre les résultats.

Deuxième étape :

Groupes de travail

Groupe A : Activités régionales (basées sur les résultats du groupe de travail 1)

Groupe B : Activités nationales et locales en RCA (basées sur les résultats des groupes de travail 2 et 3)

Groupe C : Activités nationales et locales au Gabon (basées sur les résultats des groupes de travail 2 et 3)

Groupe D : Activités nationales et locales au Congo (basées sur les résultats des groupes de travail 2 et 3)

Tâches de tous les groupes

Sur la base de travaux de la première étape, élaborer le chronogramme des activités, les indicateurs, proposer un budget y afférent et suggérer les partenaires de mise en œuvre. Utiliser le canevas attaché.

8.8 Identification des activités à mettre en œuvre en 2010

8.8.1 Activités au niveau régional

Résultats du groupe 1

Activité 1.2	Consolider les connaissances techniques et les pratiques améliorées pour développer les PFNL et les thèmes liés aux aliments provenant des forêts en Afrique centrale
Sous-activité 1.2.1	Lancer le processus de publication d'un manuel de référence sur les PFNL d'Afrique Centrale
Etapes de mise en œuvre	a) Fournir un soutien au consultant international pour identifier les auteurs et les chapitres de la publication
	b)- Superviser la contractualisation des rédacteurs du manuel
Résultat attendu	Le rapport de l'état d'avancement de la rédaction est disponible
Sous-activité 1.2.2 a	Recenser les partenariats potentiels
Résultat attendu	Un répertoire des partenaires est disponible
Sous-activité 1.2.2 b	Tenir le site web et la bibliothèque à jour
Résultat attendu	Le site web est mis à jour et est fonctionnel
Sous-activité 1.2.2 c	Contribuer à la publication dans les revues spécialisées (bulletin COMIFAC, Non/wood/news FAO, Coraf, etc.)
Résultat attendu	Les articles sont publiés
Sous-activité 1.2.3	Promouvoir les activités et résultats du Projet
Etapes de mise en œuvre	a) Organiser une session parallèle à l'AFWC
	b) Faire des présentations et organiser une session parallèle dans le cadre de l'IUFRO 2010 en Corée de Sud
	c)- Recenser d'autres événements pertinents afin d'y participer
Résultat attendu	Les activités et les résultats du Projet sont vulgarisés
Sous-activité 1.2.5 a	Organiser un atelier de formation sur les PFNL et le droit à l'alimentation combiné à la validation de la boîte à outils
Résultat attendu	Le rapport de l'atelier est disponible
Sous-activité 1.2.5 b	Octroyer des bourses d'études et de recherche (élaborer les TdR, identifier les bénéficiaires)
Résultat attendu	Au moins une bourse d'étude ou de recherche est octroyée

8.8.2 Activités au niveau national

Résultats du groupe 2

Objectif 1	Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer les conditions de vie des populations
Résultat 2.1	Cadre juridique favorable mis en place (basé sur les directives sous-régionales lois modèles) adhérant aux principes de droit à l'alimentation
Activité 2.1	Soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans la législation nationale
Sous-activité 2.1.1	Faciliter l'élaboration de la législation provisoire au niveau national avec leurs textes d'application correspondant basé sur les directives régionales de la COMIFAC.
Etapas de mise en œuvre	a) Validation de la stratégie élaborée par la coordination régionale
	b) Présentation de la stratégie aux autorités locales
	c) Identification de tous les acteurs impliqués dans le secteur PFNL
	d) collecte et analyse de tous les documents légaux traitant la question sur les PFNL
	e) Elaboration du document de vulgarisation de la loi sur les PFNL
	f) Diffusion du document à tous les acteurs
	g) Organisation des réunions de concertation
	h) Recueil des avis et attentes et élaboration d'un draft pour l'amélioration de la loi sur les PFNL
	i) Organiser une réunion de restitution et de validation de la proposition de loi sur les PFNL
	f) Soumission de la proposition de loi sur les PFNL aux Gouvernements
Objectif 1	Susciter la prise en compte suffisante des PFNL dans les politiques forestières nationales
Résultat	Programmes forestiers nationaux et plans de développement mis en place qui soutiennent les PFNL pour réduire la pauvreté- soutenir les moyens d'existence
Sous-activité 2.1.2	Faciliter l'incorporation les principes de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentaire dans les législations forestières nationales.
Activités 2.2	Soutenir la formulation et revue des politiques nationales
Sous-activité 2.2.1	Faire une revue des politiques et programmes liés aux PFNL et questions relatives aux aliments provenant des Forêts, de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation
Etapas de mise en œuvre	a) Analyse des documents de politiques qui régissent la gestion des forêts et faire les recommandations y relatives.
	b) Organisation des séances de restitution au niveau des experts
	c) Organisation d'une réunion de restitution aux décideurs.
Sous-activité 2.2.2	Elaborer la stratégie nationale sur les PFNL (Gabon et RCA)
Etapas de mise en œuvre	a) Informer les autorités du pays sur l'élaboration de la stratégie (coordinations nationales, coordination régionale)
	b) Elaborer des termes de référence pour la première phase (phase diagnostique)
	c) Adopter les termes de référence et mise en place de l'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie
	d) Réalisation de la phase diagnostique
	e) Restitution et validation de la phase diagnostique
	f) Elaboration des termes de référence pour la seconde phase (la stratégie et plan d'action)
	g) Restitution et validation de la stratégie
	h) Soumission de la stratégie au Gouvernement

8.8.3 Activités au niveau local

Résultats du groupe 3

Résultat 2.3	Outils/procédures de gestion participative en faveur des pauvres développées pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes. Ce sont des produits spécifiques et impliquent une analyse participative de la chaîne de valeur et des problèmes, pour trouver des solutions spécifiques sur les sites pilotes.
Activité préliminaire	Etude de base
Objectif 1	Déterminer les caractéristiques socio-économiques et géographiques et les moyens d'existence des ménages sélectionnés.
Résultat attendu	Lettres de mission du consultant, les rapports d'enquêtes sur les caractéristiques socio-économiques, géographiques et les moyens d'existence des ménages sont disponibles.
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; prise de contact et sensibilisation des autorités locales, enquêtes de terrain; rédaction des rapports
Objectif 2	Faire l'état de lieux de la sécurité alimentaire dans les ménages sélectionnés des communautés locales sur les sites pilotes
Résultat attendu	Les rapports sur l'état de lieux sur la sécurité alimentaire des sites pilotes sont disponibles
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; enquêtes de terrain; rédaction des rapports
Objectif 3	Identifier des PFNL couramment utilisés par les populations
Résultat attendu	Les PFNL couramment utilisés sont identifiés; listés; classés par priorité
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; enquêtes de terrain; rédaction des rapports
Objectif 4	Décrire les processus de récolte et de commercialisation des PFNL
Résultat attendu	Des fiches techniques sur les modes de prélèvement durable et de commercialisation des PFNL sont transmises aux PME
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; production des fiches techniques et diffusion
Objectif 5	Décrire les flux d'approvisionnement des PFNL des sites pilotes vers et/dans les grands centres urbains y compris la capitale
Résultat attendu	Les circuits de la filière PFNL dans les sites pilotes sont définis et maîtrisés
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; enquêtes de terrain; analyse des données; cartographie des flux de production et de commercialisation; production des cartes circuits
Objectif 6	Analyser les dispositions légales et réglementaires relatives à la collecte et au commerce des PFNL
Résultat attendu	Un document sur l'analyse des dispositions légales et réglementaires relatives à la collecte et au commerce des PFNL est disponible
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; revue bibliographique sur les textes régissant la collecte et le commerce des PFNL
Objectif 7	Analyser les différentes contraintes liées à la récolte, conditionnement, transport et commercialisation
Résultat attendu	Des manuels sur les méthodes de récolte, de conditionnement et de commercialisation durable sont disponibles
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; identification des contraintes; revue bibliographique; rédaction du manuel
Activité 2.3	Consolider les outils et procédures pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes.
Activité 2.3.1	Elaborer les outils de vulgarisation
Objectif	Informé, sensibiliser, et former sur les techniques de récoltes, de conditionnement les acteurs locaux

Résultat attendu	Les outils de sensibilisation sont disponibles
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; revue bibliographique; enquêtes de terrain; rédaction du rapport et élaboration des outils
Activité 2.3.2	Analyser les méthodes de récolte et de reproduction et évaluer leur impact sur la durabilité et la régénération des espèces
Objectif	Vulgariser les meilleures techniques de récolte et de reproduction des PFNL
Résultat attendu	Les meilleures techniques de récolte et de reproduction des PFNL sont vulgarisées
Etapes de mise en œuvre	Identification du consultant; élaboration de la méthodologie; mobilisation des ressources; mise en place des dispositifs pilotes
Activité 2.3.3	Identifier les technologies de transformation les plus appropriées pour les PFNL et assister les communautés et/ou les PMEFL dans les zones pilotes à travers la mise en place des dispositifs de démonstration
Objectif	Diffuser les meilleures techniques de transformation afin de créer une plus grande valeur ajoutée, améliorer la qualité des produits et réduire les pertes post-récolte
Résultat attendu	les meilleures techniques de transformation et de conservation des produits issus des PFNL sont mises en œuvre et diffusées
Etapes de mise en œuvre	Choix des techniques de transformation et de conservation selon les PFNL; acquisition du matériel; organisation des séances de démonstration
Activité 2.3.4	Réaliser les études de marché sur les principaux PFNL sélectionnés par les communautés et les marchés
Objectif	Assurer une optimisation des bénéfices à travers l'amélioration de l'information sur le marché
Résultat attendu	Les informations sur le marché sont disponibles et l'optimisation de l'information est assurée
Etapes de mise en œuvre	Recrutement d'un consultant ; inventorier les systèmes d'information (Ministère des PME, chambre de commerce, Min Agriculture); Mise en place d'une méthodologie de collecte, de traitement, de diffusion et d'informations sur les PFNL
Résultat 2.4	Les capacités institutionnelles des communautés dépendant des forêts sont renforcées pour gérer et utiliser leurs forêts et ressources ligneuses d'une manière durable et profitable.
<i>Activité 2.4</i>	<i>Soutenir la formulation et la revue de politiques sur un mode participatif et transparent pour améliorer les conditions de mise en œuvre et soutien aux petites entreprises forestières (PMEFL).</i>
<i>Activité 2.4.1</i>	<i>Renforcer les capacités des acteurs locaux et améliorer les échanges d'informations</i>
Objectif	Renforcer la position des acteurs sur le marché et améliorer les échanges d'information
Résultat attendu	Les capacités des acteurs locaux sont renforcées et les échanges d'information sont améliorés
Etapes de mise en œuvre	Organisation des réunions d'information; mise en place d'une stratégie pour une meilleure organisation des acteurs locaux en groupements ou en PMEFL
Activité 2.4.2	Renforcer les capacités des agences gouvernementales et les ONG pour assister les PMEFL
Objectif	Mettre en place une stratégie d'assistance des PMEFL par les agences gouvernementales et les ONG
Résultat attendu	Une stratégie d'assistance des PMEFL est mise en place
Etapes de mise en œuvre	Identification des agences gouvernementales et les ONG susceptibles d'assister les PMEFL; identification et analyse des actions d'assistance déjà entreprises dans les sites pilotes; mise en place de la nouvelle de la structure d'assistance

8.9 Elaboration des PTA 2010 par pays

8.9.1 PTA 2010 du Congo

Préparé par Mr. Félix Koubouana, CNP Congo
Taux d'échange 450 FCFA = 1 USD

Activité et sous -activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel, partenaires et matériel	Code budgétaire	Coût			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD		
Objectif 1 : Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer les conditions de vie des populations																					
Résultat 2.1.:cadre juridique favorable mis en place (basé sur les directives sous-régionales lois modèles) adhérent aux principes de droit à l'alimentation																					
Activité 2 .1 : soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans la législation nationale																					
2.1.1 : Faciliter l'élaboration de la législation provisoire au niveau national avec leurs textes d'application correspondant basé sur les directives régionales de la COMIFAC.																					
a) Validation de la démarche pour l'internationalisation des directives de la COMIFAC sur les PFNL	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP et PF	TdR de l'atelier	Rapport de l'atelier	Budget de fonctionnement		1 000 000	2 222
b) Présentation de la démarche aux autorités locales	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP et PF		Compte rendu des différents contacts	Budget de fonctionnement + Véhicule		200 000	444
c) Identification de tous les acteurs impliqués dans le secteur PFNL	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP et PF			Budget de fonctionnement + Véhicule		100 000	222
d) collecte et analyse de tous les documents légaux traitant la question sur les PFNL	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP	TdR de l'étude	Le rapport de l'étude est disponible	Consultant 1		900 000	2 000
e) Elaboration du document de vulgarisation de la loi sur les PFNL	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	CNP et PF	TdR + Contrat du consultant	Le document est élaboré et est disponible	Consultant 1		1 800 000	4 000
f) Multiplication et diffusion/acheminement du document à tous les acteurs	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	CNP		Rapport de diffusion	Budget de fonctionnement + Véhicule		2 250 000	5 000

g) Organisation des réunions de concertation et recueil des avis et attentes	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	CNP et PF	TdR de la réunion	Compte rendu des réunions de concertation	Budget de fonctionnement + Véhicule	1 200 000	2 667	
h) Elaboration d'un draft pour l'amélioration de la loi sur les PFNL	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	Consultant 1 (de préférence juriste), CNP et PF		Draft amendé est disponible	Budget de fonctionnement + Véhicule	100 000	222	
i)- Validation du draft de la loi sur les PFNL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	Consultant, CNP et PF	TdR de l'atelier de validation		Budget de fonctionnement + Véhicule	1 000 000	2 222	
j)- Synthèse des résultats issus de l'atelier de validation et élaboration du draft final	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	Consultant 1, CNP et CP		Draft final est disponible	Budget de fonctionnement	100 000	222	
k) Soumission de la proposition de loi sur les PFNL aux Gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	FAOR Congo, CNP et PF		Lettre de transmission + accusé-réception	Budget de fonctionnement	100 000	222	
Activités 2.2. Soutenir la formulation et revue des politiques nationales																				
2.2.1. Faire une revue des politiques et programmes liés aux PFNL et questions relatives aux aliments provenant des Forêts, de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation																				
a) Analyse des documents de politiques qui régissent la gestion des forêts et faire les recommandations y relatives.								x							Confère activité 2.1.1. et travail du Consultant 1					
b) Organisation des séances de restitution au niveau des experts								x							Voir activité 2.1.1. et travail du consultant 1, à intégrer dans g) du 2.1.1					
c) Organisation d'une réunion de restitution aux décideurs.															Voir activité 2.1.1. et travail du consultant 1					
Résultat 2.3: Outils/procédures de gestion participative en faveur des pauvres développées pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes. Ce sont des produits spécifiques et impliquent une analyse participative de la chaîne de valeur et des problèmes, pour trouver des solutions spécifiques sur les sites pilotes																				
Activité 2.3.1																				
Consolider les outils et procédures pour une utilisation durable des PFNL dans les sites pilotes																				
Organiser une réunion avec les autorités du MDDEFÉ et autres partenaires, relative au choix des sites pilotes	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP	TdR de la réunion	Compte rendu de la réunion	Budget de fonctionnement + Véhicule	1 000 000	222	
a)- Visite préliminaire des sites expérimentaux et sensibilisation des autorités locales	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	CNP et PF		Rapport de mission	Véhicule	2 101 000	4 669	
Lancement des études de base																				

a)- élaborer et finaliser les TdR	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
b)- Superviser le recrutement des consultants nationaux ou de la signature des LoA avec les partenaires locaux	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-								
c)- Superviser la mise en œuvre des études	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-								
d)- Identifier les PFNL prioritaires (sélectionnées en partenariat avec les collecteurs, utilisateurs, vendeurs et entreprises)	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	CNP et PF	TdR de l'étude	Rapport de l'étude	Consultant 3		900 000	2 000	
e)- Evaluer les méthodes de récolte utilisées par les communautés locales et les autres collecteurs pour évaluer leur impact sur la durabilité et la régénération des espèces	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	CNP et PF	TdR de l'étude	Rapport de l'étude	Consultant 3		900 000	2 000	
e)- Proposer les meilleures techniques/procédures de récolte, de conditionnement et de réduction de pertes post-récolte adaptées à la capacité et aux besoins des communautés locales y compris des plus pauvres et vulnérables.	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	CNP et PF	TdR de l'étude	Rapport de l'étude	Consultant 3		900 000	2 000	
TOTAL																		15 351 000	32 335		
	-	préparation/suivi de l'activité																			
	X	période de mise en œuvre de l'activité																			

8.9.2 PTA 2010 du Gabon

Préparé par Mr. Alain Makaya CNP Gabon
Taux d'échange 450 FCFA = 1 USD

Activité et sous-activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel, partenaires	Coût				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					en FCFA	en USD			
Objectif 1: Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer les conditions de vie des populations																					
Résultat 2.1.: cadre juridique favorable mis en place (basé sur les directives sous-régionales lois modèles) adhérant aux principes de droit à l'alimentation																					
Activité 2.1 : soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans la législation nationale																					
2.1.1 Faciliter l'élaboration de la législation provisoire au niveau national avec leurs textes d'application correspondant basé sur les directives régionales de la COMIFAC.																					
a) Adapter la stratégie élaborée par la coordination régionale et la démarche pour l'internalisation des directives de la COMIFAC sur les PFNL au contexte gabonais						-	-	X	X						CNP/PFN		La démarche à utiliser est documentée et validée	personnel local du Projet	810 000	1 800	
b) Présenter et faire approuver la stratégie aux autorités locales										X	X				CNP/PFN		Avis de réunion et PV de réunion lors des visites	personnel local du Projet	900 000	2 000	
c) Identification de tous les acteurs impliqués dans le secteur des PFNL				X	X	X									CNP/PFN	TdR de l'étude et LoA	repertoire des acteurs impliqués	Consultant	1 500 000	3 333	
d) collecte et analyse de tous les documents légaux traitant la question sur les PFNL				X	X	X									CNP/PFN	TdR de l'étude et LoA	documents légaux, rapport de synthèse bibliographique disponible	Consultant juridique	1 500 000	3 333	
e) Mise en place du Groupe de travail sur les PFNL et organisation des réunions multi-acteurs (recueil des avis et attentes)				X	X	X	X	X	X	X	X				CNP/PFN + comité consultatif	TdR de l'étude et LoA	PV de réunions	Consultant juridique	2 000 000	4 444	
f) Elaboration des supports de vulgarisation des dispositions du code forestier sur les PFNL (dépliants, posters, audio, télévision, etc....)											X	X			CNP	TdR de l'étude et LoA	supports chez les acteurs, documentaires radio et télévision, etc....	Consultant en communication	3 000	6 666	
h) Elaboration d'un draft de texte d'application de la loi sur les PFNL								X	X	X	X	X			CNP,PF	TdR de l'étude et LoA	rapports issus des concertations, draft sur le volet PFNL produit	Consultant juridique	1 500 000	3 333	

8.9.3 PTA 2010 de la RCA

Préparé par Mr. Bruno Bokoto de Semboli, CNP RCA
Taux d'échange 450 FCFA = 1 USD

Activité et sous -activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel, partenaires et matériel	Code budgétaire	Coût		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD	
Objectif 1: Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer les conditions de vie des populations																				
Résultat2.1.:cadre juridique favorable mis en place (basé sur les directives sous-régionales lois modèles) adhérant aux principes de droit à l'alimentation																				
<i>Activité 2 . 1 : soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans la législation nationale</i>																				
2.1.1 Faciliter l'élaboration de la législation provisoire au niveau national avec leurs textes d'application correspondant basé sur les directives régionales de la COMIFAC.														CNP, PFN	identification du consultant ou lettre d'accord ; prise de contact avec les autorités locales, enquêtes de terrain;	Cadre législatif provisoire disponible intégrant les directives régionales de la COMIFAC				
a) Validation de la stratégie élaborée par la coordination régionale														CR, CNP et PFN						
b) Présentation de la stratégie aux autorités locales														CNP, PFN						
c) Elaboration des TDR																				
d) Appel à candidature et identification du Consultant																			556	
e) Identification de tous les acteurs impliqués dans le secteur PFNL														CNP, PFN						
f) collecte et analyse de tous les documents légaux traitant la question sur les PFNL														CNP, PFN		Rapport de d'analyse disponible	1homme/mois	5013	900 000	2 000

Analyser les différentes contraintes liées à la récolte, conditionnement, transport et commercialisation											Idem 2.3.1	Des méthodes manuelles de récoltes des PFNL sont identifiées	1 h/mois, Véhicule, carburant, perdiem terrain	5013	0	0
TOTAL															31 357 350	69 683

8.9.4 PTA 2010 de la Coordination Régionale

Préparé par l'équipe de la CR
Taux d'échange 450 FCFA = 1 USD

Activité 1.1 et sous-activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel et matériel	Code budgétaire	Coût		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD	
<i>Activité 1.1.1</i>	<i>Clarifier la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et contribuer à développer un modèle régionale de "Boîte à outils sur les forêts et le droit à l'alimentation.</i>																			
<i>Commanditer des études de base dans chaque site pilote pour relever la situation existante dans les sites pilotes et pour dégager les priorités des activités locales. (Contribution des études de bases aux activités 1.1.1 et 2.3)</i>																				
Résultat attendu : L'état de lieux de la sécurité alimentaire, l'utilisation et la commercialisation des PFNL ainsi que les besoins des populations pour le développement du secteur PFNL sur les sites pilotes sont connus.																				
a) Elaborer les TdR		-	x	-										Juliane avec toute l'équipe		Les TdR pour chaque site pilote sont disponibles.		-	0	0
b) Superviser le recrutement des consultants nationaux ou de la signature des LoA avec les partenaires locaux				x	x									Juliane avec les CNP et l'administrateur	budget disponible	Les contrats ou LoA sont signés.			à définir pendant l'élaboration des TdR	
c) Superviser la mise en œuvre des études à partir de Yaoundé et avec 1-2 descentes de terrain)						x	x	x	x					Juliane avec toute l'équipe	phase de disponibilité des PFNL Juin à Septembre	Les rapports des études sont disponibles.	consultants nationaux; véhicule	-	à combiner avec les visites de supervision de la CR.	0
d) Synthétiser les rapports nationaux (inclus les papiers scientifiques et ceux à présenter dans les réunions régionales et internationales)										x	x	x		Juliane		Un rapport régional est disponible.	logiciel d'analyse statistique	-	0	0
<i>Réaliser une boîte à outils sur les PFNL et le droit à l'alimentation</i>																				
Résultat attendu : La boîte à outils est élaborée de manière participative et validée.																				
Remarque: La boîte à outils sera testée dans les trois pays et approuvée par la COMIFAC en 2011.																				

a) Définir le processus de l'élaboration de la boîte à outils et élaborer les TdR du consultant international et des consultants nationaux et élaborer une introduction / résumé sur le concept du droit à l'alimentation à utiliser par les consultants nationaux				x	x														Juliane avec équipe du Projet et Luisa (Unité Droit à l'alimentation)	FBA disponibles	Les étapes du processus sont connues et les TdR et le résumé sont disponibles.		-	0	0	
b) Recruter le consultant international et les consultants nationaux (à combiner avec les différentes études sur le cadre légal dans les trois pays)					x	x													Juliane avec équipe du Projet	déroulement des autres études sur l'intégration des directives, cadre légal, stratégie PFNL)	Les contrats sont signés.	annonces dans les journaux (si nécessaire); consultants	5014	270 000	600	
c) Superviser la réalisation des études nationales						x	x	x											Juliane avec les CNP	contrats disponibles pour les consultants	Les rapports des études sont disponibles.		-	0	0	
d) Superviser l'élaboration de boîte à outils par le consultant international (estimation: 5 jrs préparation des consultants nationaux, 20 jrs élaboration, 10 jrs atelier)				-	-	-	-	-	x	x									Juliane avec Luisa			consultant international	5013	10 350 000	23 000	
e) Organiser un atelier de formation sur le droit à l'alimentation et les forêts suivi par la restitution et la validation de la boîte à outils											-	x	-						Juliane avec l'équipe du Projet et Luisa	Début du nov	Le rapport de l'atelier est disponible.		5023	13 500 000	30 000	
f) Superviser la finalisation de la boîte à outils												x	x						Juliane avec l'équipe du Projet et Luisa	Avant mid-déc.	La boîte à outils est disponible.					
<i>Activité 1.1.2</i>	<i>Fournir du conseil politique et un appui technique au réunion de la COMIFAC et la CEFDHAC</i>																									
Rechercher et définir les possibilités de participation dans les réunions de la COMIFAC, la CEFDHAC et autres				x	x														Armand	Combiner avec activités 1.2.3	Un document montrant les réunions et les possibilités de participation du Projet est disponible.	Planifications actualisées de la COMIFAC et de la CEFDHAC	-	0	0	

Résultat attendu : Un répertoire des réunions pertinentes de la COMIFAC et de la CEFDHAC pour le Projet est défini.																			
Participer aux événements sous régional afin de fournir un appui technique ou/et conseil politique													Armand avec toute l'équipe	Programmation sur la base des réunions choisis	Le Projet a participé à au moins un événement sous-régional.	documentation, si nécessaire, un spécialiste externe	5014	1 350 000	3 000
Résultat attendu : La COMIFAC et/ou la CEFDHAC ont bénéficié des appuis techniques et des conseils politiques du Projet.																			
Activité 1.1.3	Apporter un appui au sous-groupe de travail des experts sur les PFNL dans la COMIFAC																		
Constituer un sous-groupe des experts sur les PFNL au niveau sous-régional																			
Résultat attendu : Le sous-groupe de travail est créé au sein de la COMIFAC																			
a) Recenser au niveau des pays les experts pouvant faire partie des comités consultatifs sur les PFNL					x	x							Armand avec les CNP et PFN	Essayer d'impliquer tous les pays de la COMIFAC.	Un répertoire des experts en PFNL dans les pays est disponible.	Appui de la COMIFAC	-	0	0
b) Elaborer et diffuser les TdR des comités consultatifs						x							Armand avec les CNP et PFN		Les TdR sont disponibles.	Appui de la COMIFAC	-	0	0
c) Mise en place des comités consultatifs nationaux							x	x					Armand avec les CNP et PFN		Les rapports de mise en place des comités consultatifs dans au moins 5 pays de la COMIFAC sont disponibles.	Appui de la COMIFAC (coordonnateurs nationaux et point focaux du groupe de travail de biodiversité)	5014	2 250 000	5 000
d) Elaboration et diffusion des TdR du sous-groupe de travail au sein de la COMIFAC								x	x				Armand	Sur la base des attentes des comités consultatifs	Les TdR sont disponibles.	Appui de la COMIFAC	-	0	0
e) Organiser une réunion de mise en place du sous-groupe de travail sur les PFNL avec un thème spécifique													Armand avec l'équipe du Projet	Harmoniser avec les réunions de la COMIFAC	Le rapport de la réunion est disponible.	Appui de la COMIFAC	5014	6 750 000	15 000

Activité 1.2 et sous-activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel et matériel	Code budgétaire	Coût			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD		
Activité 1.2.1	<i>Fournir un soutien à l'élaboration d'une publication de référence sur les PFNL et les aliments provenant des forêts d'Afrique centrale</i>																				
<i>Suivre le processus de l'élaboration d'une publication sur la contribution des PFNL à la vie quotidienne des populations d'Afrique centrale</i>																					
Résultat attendu : Le Projet éditorial et les photos sont disponibles et les auteurs sous contrat.																					
a) Fournir un soutien au consultant international pour identifier les auteurs et les chapitres de la publication			x	x	x	x								Armand avec Paul (responsabilité générale), Ousseynou, Jean Claude et Juliane	budget finalisé et disponible	Les auteurs et les chapitres sont identifiés.	Consultant international (Sophia) et auteurs	-	0	0	
b) Superviser le recrutement des auteurs.								x	x					voir a)		Les auteurs sont recrutés.	Consultant international (Sophia) et auteurs		à définir		
c) Capitaliser les photos existantes au niveau des Projets PFNL								x	x	x				Armand avec l'appui des équipes nationales	budget pour un stagiaire disponible	Les photos sont capitalisées et disponibles pour le photographe dans un CD.	recruter un stagiaire?	-	0	0	
d) Identifier les sites pour faire des nouvelles photos par le photographe et appuyer la réalisation du reportage du photographe.								x	x	x				Armand avec l'appui des équipes nationales		Les sites sont identifiés et un programme du reportage est disponible.	Sophia et photographe	-	0	0	
e) Appuyer la sélection des photos.												x	x	x	Armand avec Paul (responsabilité générale), Ousseynou, Jean Claude et Juliane		Une sélection des photos pour la publication est disponible.	Sophia et photographe	-	0	0
Activité 1.2.2	<i>Etablir les partenariats et agir comme un point de diffusion de l'information régionale</i>																				
a) Recenser les partenariats potentiels et définir les modalités d'échange des informations								x	x					Ousseynou	budget pour un stagiaire disponible	Un répertoire des partenariats et des modalités d'échanges des informations est disponible.	recruter un stagiaire (même pour Act. 1.2.1)	-	0	0	

Résultat attendu : Les partenariats possible sont connus et établis.																			
b) Tenir le site web à jour.	-	-	-	-	x	-	-	-	-	x	-	-	Juliane		Le site web est mis à jour quotidiennement et révisé 2 fois par an.	Appui du Magnus (Département des Forêts au siège)	-	0	0
Résultat attendu : Le site web est mis à jour et fonctionnel.																			
c) Organiser et actualiser les documents de la bibliothèque													Juliane administrateur et	budget pour un stagiaire disponible	Les documents sont facilement accessibles et sauvegarder au niveau du Projet.	recruter un stagiaire (même pour Act. 1.2.1)	-	0	0
Résultat attendu : Les informations et documents sur les PFNL sont utilisés par des personnes intéressées.																			
d) Identifier les revues spécialisées sur les forêts et les PFNL (bulletin COMIFAC, non-wood-news, FAO, CORAF etc.)					x								Ousseynou		Une liste avec au moins 10 revues pertinentes est disponible.		-	0	0
e) Contribuer à la publication dans les revues spécialisées.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ousseynou avec l'équipe du Projet		Au moins six contributions ont été faites.		-	0	0
Résultat attendu : Les informations sur les PFNL et le Projet sont disséminées.																			
Activité 1.2.3	<i>Sensibiliser et vulgariser les thèmes du Projet</i>																		
<i>Promouvoir les activités et résultats du Projet</i>																			
Résultat attendu : Les activités et les résultats du Projet sont vulgarisés.																			
a) Organiser une session parallèle à l'AFWC	-	x	-										Ousseynou avec Félix		La session parallèle a eu lieu et un rapport est disponible.	Exemples des PFNL; autres contributeurs	5014	900 000	2 000
b) Faire des présentations et organiser une session parallèle dans le cadre de l'IUFRO 2010 en Corée de Sud					x	-	-	-	x	-			Ousseynou avec Juliane et Julius (408)	Papers acceptés déjà	La session parallèle et les présentations ont eu lieu et un rapport est disponible.		5014	900 000	2 000

Activité 2.1 et sous-activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel et matériel	Code budgétaire	Coût		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD	
<i>Activité 2.1.1</i>	<i>Faciliter l'élaboration de législations au niveau national intégrant les directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL</i>																			
Résultat attendu: Les premières étapes de la démarche pour l'internationalisation des directives de la COMIFAC sur les PFNL dans les cadres légaux ont été menées.																				
a) Elaborer la démarche pour l'internationalisation des directives de la COMIFAC sur les PFNL			x	x										Armand avec l'équipe du Projet		Un document décrivant la démarche est disponible.		-	0	0
b) Appuyer la présentation de la démarche aux autorités au niveau national						-	-	-	-	-	-	-	-	Armand ou Ousseynou	Planification dépendante des pays	La coordination régionale a participé dans la présentation de la démarche dans les trois pays.			A combiner avec les missions de supervision de la Coordination régionale.	
c) Suivre les différentes étapes de la démarche au niveau national						-	-	-	-	-	-	-	-	Armand		Les rapports mensuels de la coordination régionale montrent l'appui d'Armand aux CNP.		-	0	0

Activité 2.2 et sous-activités	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel et matériel	Code budgétaire	Coût		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD	
<i>Activité 2.2.2</i>	<i>Faciliter l'élaboration des stratégies nationales sur les PFNL au Gabon et RCA</i>																			
Résultat attendu: Les équipes nationales au Gabon et en RCA ont reçu un appui pour l'élaboration des stratégies nationales sur les PFNL.																				
a) Appuyer les coordinations nationales et les consultants nationaux dans les étapes de l'élaboration des stratégies nationales						-	-	-	-	-	-	-	-	Armand	Planification dépendante des pays	Les rapports mensuels de la coordination régionale montrent l'appui d'Armand.	téléphone, mail	-	0	0
b) Briefing des consultants nationaux au départ de l'élaboration des stratégies						-	-	-	-	-	-	-	-	Armand	Planification dépendante des pays; dépendant du budget	Les rapports mensuels de la coordination régionale ou le rapport de mission montrent l'appui d'Armand.	téléphone, mail, voyage		à combiner avec les visites de supervision de la CR	

Gestion du Projet	2010												Personne/s responsable/s	Pré-conditions, contraintes	Indicateur	Personnel et matériel	Code budgétaire	Coût		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						en FCFA	en USD	
a) Atelier de lancement et de planification des activités pour 2010	-	x	-											Juliane, Ousseynou et Félix		Le rapport de l'atelier et les PTA 2010 sont disponibles à la fin du mars.		5014	11 700 000	26 000
b) Elaboration des rapports d'avancement	x						x							Juliane avec toute l'équipe	rapports nationaux disponibles	Les rapports d'avancement semestriels sont disponibles et approuvés par le bailleur de fond.		-	0	0
c) Elaboration des rapports et des plans de travail mensuels de la CR	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Administrateur avec toute l'équipe		Les rapports et les plans de travaux mensuels sont disponibles.		-	0	0
d) Reviser le budget	x	x	x											Ousseynou, Juliane et Administrateur	Selon les besoins	Au moins une révision budgétaire est disponible et approuvée par le bailleur.	Collaboration avec Tony	-	0	0
e) Descentes du terrain par la CR					x		x					x		Ousseynou, Juliane et Armand	Selon les besoins	Au moins trois visites par an dans chaque pays ont été effectuées pour la supervision et l'appui des coordinations nationales.		5021	6 750 000	15 000
f) Comité du pilotage régional		x												Ousseynou	Combiner avec l'atelier de planification annuelle.	Le comité de pilotage s'est réuni au moins une fois par an.		-	0	0
g) Comités du pilotage nationaux														si possible, un représentant de la CR	Dépendante des planifications nationales.	Si possible, au moins un représentant de la CR a participé dans les comités de pilotage nationaux.			A combiner avec les visites de supervision de la CR.	

8.10 Termes de référence du Comité de pilotage régional

Membres :

- Un représentant du Secrétariat exécutif de la COMIFAC (Président),
- Officier de l'unité technique en charge du Projet,
- Coordonnateurs nationaux,
- Points focaux,
- Au moins un représentant de la Coordination Régionale (Rapporteur),
- Détenteur du Projet.

Objectifs :

Faire l'état des lieux de l'avancement des activités régionales et nationales du Projet, assurer une bonne synergie des actions et des partenaires et donner l'orientation technique et opérationnelle pour la bonne mise en œuvre.

Tâches :

Le comité d'exécution du Projet devrait veiller :

- A ce que la mise en œuvre du Projet s'opère conformément aux orientations stratégiques et objectifs définis dans le plan de travail et le document du Projet ;
- A la cohérence de la mise en œuvre du Projet avec les politiques et stratégies nationales et sous régionales ;
- Au suivi évaluation des activités du Projet, de capitalisation et de diffusion des leçons tirées du Projet,
- Formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du Projet ;
- Valider les plans annuels de travail.

Calendrier :

Le comité d'exécution se réunira une fois par an dans l'un des pays du Projet.

8.11 Termes de référence du Comité de pilotage national

Membres :

- Représentant du Ministère en charge des forêts (Président)
- Représentant de la FAO,
- Point focal,
- Coordonnateur National (Rapporteur),
- Représentants d'autres agences gouvernementales impliqués dans le Projet,
- Un représentant de chaque site pilote,
- Autre acteur.

Objectifs :

Faire l'état des lieux de l'avancement des activités nationales du Projet, assurer une bonne synergie des actions et des partenaires et donner l'orientation technique et opérationnelle pour la bonne mise en œuvre.

Tâches :

Les Comités nationaux devraient veiller :

- A la mise en œuvre du Projet au niveau de chaque pays et dans chaque site pilote,
- à la cohérence de la mise en œuvre du Projet avec les politiques et stratégies nationales et sous-régionales,
- Au suivi évaluation du Projet au niveau de chaque pays et faire des recommandations, si nécessaire, pour une meilleure mise en œuvre du Projet.

Calendrier :

Le comité se réunira au moins deux fois par an.

8.12 Termes de référence du Point Focal National

Fonctions et Responsabilités:

Le Point Focal National (PFN) est le représentant du Gouvernement dans le Projet pour fournir un appui et des conseils au Coordonnateur National du Projet (CNP) pour la mise en œuvre des activités du Projet et assurer que les engagements financiers et en nature du Gouvernement sont réalisés. Le PFN est désigné par le ministère en charge des forêts dans le pays. Le PFN devra en particulier:

1. Superviser les activités techniques du Projet ;
2. Conseiller et assister le Coordonnateur National du Projet sur toutes les activités du Projet ;
3. Conseiller le Coordonnateur National du Projet pour développer des politiques appropriées visant à promouvoir l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux et sur les questions de contribution à la sécurité alimentaire et au droit à l'alimentation ;
4. Faciliter le contact et assurer une véritable coopération entre le Coordonnateur National du Projet et les ministères / autres Agences Gouvernementales impliqués dans les activités liées au développement rural, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des petites et moyennes entreprises ;
5. Organiser des séances de restitution des résultats du Projet pour faciliter l'appropriation par le Ministère en charge des forêts ;
6. Assurer que les engagements financiers et en nature du Gouvernement sont réalisés et en conformité au document du Projet qui est déjà signé entre la FAO et le Gouvernement ;
7. Faciliter les synergies à développer avec d'autres Projets et initiatives et fournir toute documentation et information utile liée au Projet ;
8. Assister l'organisation et participer aux ateliers nationaux organisés par le Projet ;
9. Assister le Coordonnateur National du Projet dans la rédaction des rapports nationaux du Projet ;
10. Assister à l'évaluation du Projet à moyen terme et à la fin du Projet.

8.13 Mot de la FAO lors de la remise de la stratégie PFNL au Gouvernement congolais

Par Mr. Dieudonné KOGUIYAGDA, Représentant de la FAO au Congo

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

Chers participants,

Mesdames et Messieurs,

La question du développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) préoccupe, à bon droit, tous ceux qui ont le souci de concilier le développement socio-économique et la conservation de la biodiversité.

Les PFNL occupent, en effet, une place centrale dans la satisfaction des besoins des populations locales.

C'est en ce sens que la FAO avait voulu à travers le Projet GCP/RAF/398/GER contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale du secteur PFNL, une façon d'aider le Gouvernement du Congo à optimiser la contribution des PFNL à son développement socio-économique à travers la gestion et la valorisation durable de ces ressources.

Je saisis cette occasion pour remettre officiellement au Gouvernement congolais le document sur la stratégie nationale sur les PFNL. Document dont la philosophie générale, intègre tous les aspects liés aux PFNL.

Ce document servira de base au Projet que nous venons de lancer dans l'exécution de son plan de travail.

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la disponibilité de la FAO à coopérer efficacement avec le Gouvernement Congolais dans le secteur forestier en général et les PFNL en particulier.

Je vous remercie pour votre attention.

8.14 Discours de clôture du DIRCAB

Par Mr. Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet du MDDEFE, République du Congo

Monsieur le Représentant de la COMIFAC,

Monsieur le Représentant de la FAO,

Monsieur le Coordonnateur régional du Projet,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs.

Après avoir planché sans répit pendant trois journées, vous êtes aujourd'hui arrivés au terme de vos travaux relatifs à la planification des activités du Projet GCP/RAF/441/GER dénommé «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» avec une moisson abondante répondant bien à vos attentes. Je voudrais donc à cet effet, au nom de son excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement vous présenter nos sincères félicitations pour la qualité des résultats de votre travail.

Mesdames, Messieurs

Cette rencontre, qui marque le lancement officiel des activités de notre Projet a été l'occasion offerte à toutes les parties prenantes de s'accorder sur le contenu des activités à mettre en œuvre, l'articulation dans le temps et l'espace de ces activités, les moyens à déployer, les attentes, les engagements et les responsabilités des uns des autres, les outils et mécanismes d'exécution et de suivi du Projet pour atteindre les objectifs fixés. Je me réjouis, une fois de plus, de la pertinence des réponses que vous avez apportées à ces préoccupations. Cependant, si sur le plan strictement théorique, nous sommes parvenus à adopter un plan de travail annuel 2010 cohérent et permettant d'atteindre les objectifs de notre Projet, il me semble capital que chaque acteur impliqué joue le jeu en assumant pleinement ses responsabilités.

Mesdames, Messieurs

Le Projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» doit être mis à profit pour que la gestion et la valorisation de ces produits soient rationalisées et constituent une base économique durable pour nos populations locales. Je suis persuadé que l'engagement exprimé ici par toutes les parties impliquées, tout comme la forte expérience et la compétence des animateurs du Projet, permettront de constater, au cours de la dernière phase de cycle du Projet que les objectifs sont atteints.

Mesdames, Messieurs

Par cette occasion, je voudrais réitérer à la coordination régionale notre engagement à œuvrer pour une collaboration active et fructueuse. Il ne me reste plus qu'à vous remercier et à vous souhaiter bon retour dans vos pays et institutions respectifs.

Au nom de son excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'économie forestière et de l'environnement, je déclare clos les travaux de lancement et de planification des activités du Projet GCP/RAF/441/GER.

Je vous remercie !

8.15 Présentations PowerPoint

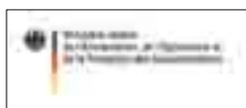


ORGANIGRAMME du PROJET



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

25 au 27 février 2010 à Brazzaville



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Parties prenantes du projet

	<p>Siège FAO Rome Liaison avec le bailleur de fond Appui technique</p>
<p>Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et pays membres</p>	<p>Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale, Libreville Détenteur du Budget Unité technique chef de file</p>
<p>Ministères chargés des forêts, Bangui, Brazzaville, Libreville</p>	<p>Représentations de la FAO Bangui, Brazzaville, Libreville, Yaoundé</p>
<p>Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, Yaoundé</p>	<p>Coordination Régionale du Projet, Yaoundé</p>
<p>Points Focaux Nationaux des Ministères chargés des forêts</p>	<p>Coordinations nationales du projet, Bangui, Brazzaville, Libreville</p>

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



Atelier de lancement



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

25 au 27 février 2010 à Brazzaville



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Project GCP/RAF/441/GER

- **Financement** par le Gouvernement Allemand
- **Projet mis en œuvre** par les Gouvernements du Gabon, de la République du Congo et de la République Centrafricaine
- **Durée:** 36 mois (Juillet 2009–Juin 2012)
- **Projet rentre dans la mise en œuvre du Plan de Convergence** de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui met un accent particulier sur les PFNL et leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

- Objectif 1:** Eradiquer la pauvreté extrême et la faim
- Objectif 3:** Promouvoir l'égalité des genres et donner plus de pouvoir aux femmes
- Objectif 7:** Assurer la durabilité environnementale
- Objectif 8:** Développer un partenariat international/régional pour le développement

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

PROJETS PFNL DE LA FAO



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

OBJECTIFS GENERAUX

- Mieux conserver et gérer les PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Réduire le niveau de pauvreté des communautés forestières,
- Gérer et conserver les PFNL en améliorant les techniques de production et les méthodes de récolte,
- Mieux valoriser les principales filières des PFNL,
- Améliorer le cadre légal et institutionnel qui gouverne l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés,
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les filières des PFNL.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS

Niveau régional – pays COMIFAC

Résultat 1: Elaboration d'un concept de gestion durable des forêts (GDF) basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL

Résultat 1.1:
Concept de GDF (PFNL+Sécurité Alimentaire+Droit à l'Alimentation) élaboré et développé selon un processus multi-acteurs

Résultat 1.2
Les principaux acteurs forestiers sont informés, sensibilisés, formés sur le concept de GDF et l'importance des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INDICATEURS

Résultat 1.1:
Indicateur 1.1
Le concept est opérationnel pour les 8 mois du projet et son développement est documenté/ diffusé dans la région avant la fin de l'Année 1.

Résultat 1.2:
Indicateur 1.2
Les représentants des 10 pays membres participent à des activités de formation durant A1 et de vulgarisation A2 et A3.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS

Niveau national (1/2)

Résultat 2: Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

Résultat 2.1:
Mise en place de cadre juridique qui favorise le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire

Résultat 2.2:
Mise en place des programmes forestiers nationaux et plans de développement en appui aux PFNL pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INDICATEURS

Résultat 2.1 et 2.2:
Indicateur 2.1
Niveau élevé de sensibilisation sur les besoins en PFNL et sur le droit à l'alimentation initiatives conformes parmi toutes les parties prenantes.
Indicateur 2.2
6 représentants des populations locales des six sites pilotes participent à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les PFNL.
Indicateur 2.3
Nouveaux liens établis avec des institutions externes.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS

Niveau national (2/2)

Résultat 2: Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

Résultat 2.3:
Développement d'outils/procédures de gestion participative en faveur des communautés pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes

Résultat 2.4:
Renforcement des capacités institutionnelles des institutionnelles pour gérer et utiliser les forêts et ressources ligneuses de manière durable et profitable

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INDICATEURS

Résultat 2.3:
Indicateur 3.1: Processus de planification résout les besoins de différents groupes communautaires.
Indicateur 3.2 : Plan de gestion intégré, développé et approuvé par tous les groupes de parties prenantes.
Indicateur 3.3: Revenus des ressources forestières utilisés.
Indicateur 3.4: Sites pilotes opérationnels, avec des personnes dépendant des forêts représentées.
Indicateur 3.5: Au moins 6 communautés impliquées.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INDICATEURS

Résultat 2.4:

Indicateur 4.1:

Stratégie de communication et politique efficace opérationnelle.

Indicateur 4.2 :

Principes et pratiques liés au droit à l'alimentation intégrés dans au moins 3 autres politiques nationales p.ex. les pêches, l'élevage et les cultures.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ECHELLE D'INTERVENTION



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ECHELLE D'INTERVENTION RÉGIONALE

- Sensibilisation et plaidoirie sur l'importance et le rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire,
- Soutien politique à travers le plan de Convergence de la COMIFAC,
- Introduction du concept de sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation dans les politiques forestières des pays d'Afrique Centrale,
- Renforcement des capacités (voyages d'études, bourses de recherche, ateliers régionaux).

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ECHELLE D'INTERVENTION NATIONALE

Développement de stratégies nationales pour les PFNL



Intégration des directives sous régionales dans les lois forestières nationales



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ECHELLE D'INTERVENTION LOCALE

- Quantifier la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire,
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises forestières,
- Développer les filières des PFNL majeurs,
- Améliorer les techniques de production et les méthodes de récolte des PFNL majeurs.



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Critères de sélection des sites pilotes

- Présence d'une forêt communautaire, d'une concession forestière ou d'une aire protégée,
- Degré d'accessibilité aux marchés (villages, semi-urbains, urbains),
- Importance des PFNL pour les populations (revenus, santé, consommation etc.),
- Présence des minorités/groupes vulnérables (pygmées, femmes),
- Présence de partenaires nationaux ou internationaux,
- Expérience avec d'anciens projets ou programmes.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

BENEFICIAIRES

- Communautés rurales forestières,
- Populations les plus vulnérables (pygmées, femmes, vieillards, enfants),
- Gouvernements du Gabon, Congo et de la RCA,
- Pays de la COMIFAC,
- ONG locales,
- Acteurs impliqués dans les filières des PFNL (producteurs, commerçants, consommateurs),
- Associations de producteurs,
- Association de droits de l'homme,
- Secteur privé.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Equipe du projet

Coordination régionale

Ousseynou Ndoye,
Coordonnateur Régional

Juliane Masuch,
Cadre Associé

Armand Asseng Ze,
Spécialiste Ressources naturelles - PFNL

Mireille Nkouamo,
Assistante Administrative
Personnel d'appui

National

GABON
Pierre Romuald Ombigath (PF)
Alain Makaya (Coordonnateur)

RCA
Abel Alafei (Point Focal)
Bruno Bokoto de Semboli (Coord.)

CONGO
Pierre Bonazebi (Point Focal)
Félix Koubouana (Coordonnateur)

Personnel d'appui

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

CONTACT

Coordination Régionale de Projet

Yaoundé, Cameroun, Tél. +237-22 20 24 72

Ousseynou.ndoye@fao.org

Coordination Nationale de votre pays

Ajoutez votre contact!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



Atelier de lancement et de planification du projet
GCP/RAF/441/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux»



Analyse sur le développement du secteur PFNL au Congo, attentes et engagements du gouvernement sur le projet GCP/RAF/441/GER

Par pierre BONAZEBI
Point focal du projet



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Structure de l'exposé

- I. Introduction
- II. Acquis du Congo à travers le projet
- III. Analyse du développement du secteur
 - A. Atouts et opportunités
 - B. contraintes et faiblesses
- IV. Attentes du gouvernement sur le projet
- V. Engagements du gouvernement sur le projet

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Introduction

- Au Congo, les PFNL jouent un rôle de premier plan pour la satisfaction des besoins des populations locales. Ils sont la base de l'économie rurale. L'organisation de leur vie économique et sociale est liée à ces produits. L'exploitation de ces produits leur procure des biens et services qui rentrent dans l'alimentation, la pharmacopée, l'artisanat, la construction, les fourrages et divers usages. Leur commercialisation, leur offre des possibilités d'emploi et de revenus, améliore la qualité de la vie des populations tant rurales que urbaines et contribue significativement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

II. Acquis du Congo à travers le projet GCP/RAF/441/GER

- Dans le cadre de l'exécution du projet les activités ci-après ont été réalisées au niveau du Congo:
 - - étude sur l'analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL;
 - - rédaction d'une bibliographie annotée de la littérature disponible sur les PFNL;
 - - étude sur le diagnostic, analyse des politiques et stratégie de gestion des PFNL;
 - - élaboration d'une stratégie et plan d'action national pour le développement du secteur PFNL en République du Congo.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

III. Analyse du développement du secteur des PFNL

- A. Atouts et opportunités
- Dans notre pays le développement du secteur des PFNL présente de nombreux atouts et opportunités sous-tendus par ce qui suit:
 - - la nouvelle loi 2000 du 16 novembre 2000, qui malgré ses insuffisances, offre un cadre juridique pour assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers en prenant en compte l'ensemble des éléments biologiques de la forêt, y compris les PFNL;
 - - La création depuis 1998 d'une Direction de la Valorisation des Ressources Forestières Comptant en son sein un Service de la Valorisation des PFNL;
 - - la prise en compte des inventaires des PFNL dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement;
 - - les mesures d'accès aux PFNL sont envisagées au profit des populations locales et autochtones (pygmées) dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de mise œuvre plans d'aménagement;
 - - la mise en œuvre d'un programme de développement (PSFE) dont le but principal est de rendre le plan de convergence national bancable et acceptable par les bailleurs de fonds;
 - - l'existence d'une stratégie et plan d'action national pour le développement du secteur en république du Congo;
 - - enfin, les ONG et autres partenaires (CERVE, université...) qui s'impliquent dans le processus à travers d'actions multiformes

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

B. Contraintes et faiblesses

- Malgré les atouts épinglés plus hauts, le développement des PFNL se heurte aux contraintes majeures et faiblesses suivantes:
 - - non maîtrise de l'état de la ressource;
 - - absence des données statistiques fiables;
 - - méthodologie sur la collecte et l'analyse des informations clés sur les PFNL inadéquate;
 - - non implication des collectivités locales dans la gestion des PFNL;
 - - non qualification des agents de terrain;
 - - insuffisance des capacités techniques et opérationnelles des cadres et agents de l'administration dans le domaine des PFNL;
 - - déficit des effectifs en qualité et quantité dans les brigades forestières et les postes de contrôle;
 - - quasi-inexistence des petites et moyennes entreprises des PFNL
 - - insuffisance des moyens financiers;

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

IV. Attentes du gouvernement

- Certes, les défis à relever pour le développement du secteur PFNL sont énormes, toutefois les attentes du gouvernement vis-à-vis du projet peuvent se résumer par les actions prioritaires suivantes:
- 1. renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents de l'administration forestière dans le domaine des PFNL;
- 2. élaboration des procédures de collecte, de traitement et de diffusion des informations relatives aux PFNL;
- 3. création d'une base de données sur les PFNL et centralisation des données issues des inventaires multi-ressources;
- 4. élaboration d'une législation forestière sur les PFNL en l'adaptant aux « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits Forestiers Non Ligneux d'origine végétale »;
- 5. appui à l'élaboration des modules en matière des PFNL dans les structures de formation forestière (IDR, ENEF de Mossendjo);
- 6. domestication des PFNL en voie de disparition et/ou d'intérêt économique;
- 7. élaboration d'une méthodologie inventaire de PFNL d'origine végétale;
- 8. élaboration d'une fiscalité appropriée des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges de commerce transfrontalier ou international;

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

IV. Attentes du gouvernement (suite)

- 9. étude sur les techniques de récolte, de conditionnement et de conservation des PFNL à haut potentiel économique;
- 10. amélioration de la connaissance de la ressource;
- 11. approche participative dans la gestion durable des PFNL;
- 12. soutien et appui aux communautés rurales dans le développement des petites et moyennes entreprises des PFNL;
- 13. création d'un partenariat formel entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour une exploitation rationnelle et la valorisation des PFNL;
- 14. octroi des bourses de formation ou de recyclage des cadres ou agents de l'administration forestière dans le domaine des PFNL.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

V. Engagements du gouvernement sur le projet

- Les engagements du gouvernement vis-à-vis du projet et ce conformément au protocole d'accord, portent entre autres sur les obligations et contributions suivantes:
- A. OBLIGATIONS
- - faciliter l'exécution du projet;
- - aider le personnel de la FAO à obtenir les services et mécanismes nécessaires pour lui permettre de remplir ces obligations;
- - permettre le personnel de la FAO et le gouvernement donateur et les personnes agissant en leur nom, d'accéder au site du projet et à tout matériel ou documentation lié au projet et aussi leur fournir toutes les informations utiles;
- - prendre en charge les frais d'importation et de douane du projet, son transport, sa manipulation, son stockage et les dépenses y ayant trait dans le pays; de même son entretien, son assurance, et son remplacement si possible sur le site du projet;
- Prendre en charge le recrutement du personnel national (salaires, mesures de sécurité sociale).

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

- B. CONTRIBUTION
- - fournir un espace et des structures ;
- Fournir un matériel de bureau
- La liste n'est pas exhaustive, mais le gouvernement congolais s'engage par sa voix que tous les engagements pris seront respectés et avisera au fil des besoins exprimés tout au long de l'exécution du projet.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

JE VOUS REMERCIE.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



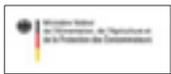
ATELIER DE LANCEMENT

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS
LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

ENGAGEMENTS ET ATTENTES DU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

25 au 27 février 2010 à Brazzaville

PFN-RCA: ABEL ALAFEI



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Projet GCP/RAF/441/GER

- Engagement du Gouvernement centrafricain:
- **Mise en œuvre du DSRP dans le pilier 3 'rebâtir et diversifier l'économie' par la valorisation des RN à travers le projet GCP/RAF/441/GER**
- Promotion de la gestion durable des forêts par la promulgation du nouveau Code Forestier qui intègre les PFNL, la forêt communautaire et la gestion participative

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Engagement de la RCA

- L'axe prioritaire de la politique du Gouvernement dans ce processus se traduira par la mise en œuvre des programmes et projets impliquant les différentes couches de la population:
 - la gestion rationnelle de l'environnement (ressources fauniques et floristiques), source importante de bien-être pour les populations les plus pauvres, mais aussi pour la sécurité économique et sociale des populations, et écologique de toute l'humanité.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Engagement RCA

- Mettre en place des structures d'appui à l'auto-emploi et aux activités génératrices de revenus et d'encadrement des entreprises et, finalement, de développer des secteurs et activités à fort potentiel d'emploi et de main-d'œuvre
- Les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, sont accrus grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ENGAGEMENT DE LA RCA

Nomination d'un cadre PFN

Mise à disposition d'un bureau

Projet d'affectation de secrétaire et des Techniciens/Laveurs (?)

Identification des sites pilotes : Région 1, 3, (6?)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Proposition de zones d'intervention



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ATTENTES DE LA RCA

- La mise en œuvre effective du projet;
- L'implication des communautés de base dès la première année par le renforcement des capacités (Formation, appui technique, financier, organisation des circuits de commercialisation);
- A la fin du Projet un transfert de compétence est réalisé;
- la durée du Projet trop courte par rapport aux résultats attendus.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

CONTACT

Point Focal :

Bangui, RCA, Tél. +23675506829

+23672506829

Email: abelalafei@yahoo.fr

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



ATELIER DE LANCEMENT ET DE PLANIFICATION DU PROJET GCP/RAF/441/GER : LES ATTENTES ET ENGAGEMENTS DU GABON

Le projet GCP/RAF/441/GER sur le « *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux* » arrive à point nommé pour le Gabon, car, il intègre parfaitement le « Gabon vert », l'un des trois axes principaux de développement prôné par le Président de la République Ali BONGO ONDIMBA. Cette politique voudrait parvenir à valoriser la forêt gabonaise de manière à en faire un véritable facteur de développement du pays. La valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) participe donc pleinement à cet effort gouvernemental. Les attentes du Gabon vis-à-vis de ce projet sont donc de divers ordres.

I- Le cadre législatif et institutionnel

La première préoccupation du gouvernement est de définir un cadre législatif et institutionnel pouvant promouvoir les PFNL au Gabon. Ce cadre est pour l'instant quasi-inexistant car la réglementation forestière régie par la loi n° 16/01 portant code forestier en République gabonaise ne met pas un accent particulier sur les PFNL. On y retrouve quelques allusions notamment aux articles 14 (l'exploitation de tout produit forestier est subordonnée à une autorisation préalable de l'administration des eaux et forêts à l'exception des communautés villageoises qui jouissent de leurs droits d'usages coutumiers) et 253 (l'exercice du droits d'usages coutumiers dans le domaine forestier rural est libre pour les seules communautés villageoises vivant à proximité de ce domaine).

D'autres textes en parlent tout en restant trop sommaires ; il s'agit de :

- L'ordonnance n° 011 du 25 juillet 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 16/01 portant code forestier en République Gabonaise, qui introduit dans le code forestier, à l'article 4, une définition précise des PFNL et la mention « lutte contre la pauvreté en milieu rural ».
- La référence aux PFNL se retrouve aussi dans le projet de loi portant création du Fonds Forestier National. Selon l'article 3 de ce projet de loi, « 50 pour cent des recettes provenant de la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux, y compris les plantes médicinales et/ou comestibles, commercialisées seront affectées à la constitution de ce fonds ». Le reste des recettes est reversé au trésor public.

- Il existe aussi un projet d'ordonnance fixant les taux et assiettes des redevances, droits et taxes applicables aux forêts et aux produits forestiers et faisant référence aux PFNL.
- La législation environnementale au travers de la loi 16/93 portant code de l'environnement, fait aussi référence aux PFNL, notamment en ce qui concerne leur gestion durable.

Ces quelques mesures juridiques en cours et celles en projet ne permettent pas encore de définir un véritable cadre réglementaire en matière d'exploitation, d'utilisation et de commercialisation des PFNL. A ce manquement s'ajoute l'absence d'une structure en charge de la gestion ces produits.

En matière de fiscalité, aucune mesure n'est actuellement effective. Pourtant l'utilisation des PFNL par les populations dans un but commercial est très remarquable. On peut se rendre compte de l'importance de la consommation des PFNL dans les ménages à travers l'observation des étals des différents marchés de vivres du pays qui sont garnis par ces produits très prisés en milieu et urbain.

Mais en l'absence d'une structure de gestion, il n'est pas possible d'avoir les données sur les quantités à même de permettre d'asseoir une fiscalité sur les PFNL d'origine végétale exploitées sur le plan national, régional, international et d'en déterminer les retombées notamment économiques.

Les PFNL sont d'une importance indéniable du fait qu'ils constituent un facteur de développement pour le Gabon, du fait des débouchés qu'offrent ces produits. Même si plusieurs secteurs doivent être impliqués dans leur gestion, aucune structure n'en a l'attribution. C'est pourquoi au Gabon l'impact de ce projet sera étudié en intégrant tous les départements ministériels et organismes concernés de près ou de loin par cette question.

Le gouvernement gabonais attend de ce projet qu'il l'aide à définir un cadre légal et institutionnel qui puisse réellement garantir l'éclosion de ce secteur forestier jusqu'à présent négligé.

II- Quels PFNL comestibles d'origine végétale valoriser ?

Les populations rurales et urbaines du Gabon consomment beaucoup de PFNL d'origine végétale. En milieu rural, les PFNL constituent l'une des principales sources d'alimentation. Ils sont divers et très inégalement repartis dans le pays. Ainsi, certains produits sont plus prisés par les ressortissants de certaines régions du pays et rejetés par d'autres. On devrait donc dans le choix des produits phares à valoriser, outre la satisfaction des besoins des ménages locaux, aussi intégrer la dimension « exportation » et accorder une place de choix à ces produits qui offrent plus de perspectives commerciales. Exemple du Nkumu (*Gnetum africanum*) très prisé par les seuls ressortissants de la province du Haut-Ogooué et qui, à l'international, trouve pourtant des débouchées intéressantes.

Le gouvernement de la République Gabonaise attache donc une importance capitale à la réussite de ce projet qui contribue à l'effort de lutte contre la pauvreté. Aussi a-t-il proposé à la coordination deux sites pilotes particulièrement riches en biodiversité et qui disposent déjà d'une petite organisation interne, à savoir :

- la zone du carrefour SIAT Gabon après Kango (une soixantaine de kilomètres de Libreville) : présence d'un marché de vivres, d'une association de femmes commerçantes, certains villages de cette zone bénéficient déjà du PSSA (Projet Spécial sur la Sécurité Alimentaire),
- la zone de la Lopé (au centre du pays) : proximité du parc national et d'une brigade des eaux et forêts.

III- Les engagements du Gouvernement

Conformément aux dispositions comprises dans le document du projet le gouvernement gabonais mettra à la disposition de la coordination nationale un personnel composé de :

- Une secrétaire
- Un chauffeur

Le gouvernement fournira aussi des experts en la matière pour étoffer le groupe de travail de la coordination nationale.

Enfin, pour ce qui est du local de travail (salle de réunion, auditorium, etc.) tout est mis à la disposition de la coordination. En ce qui concerne les bureaux de travail, aucune disposition à ce jour n'a encore été prise en faveur de la coordination car toutes les pièces du ministère des eaux et forêts, qui assure la gestion de ce projet, sont pour l'instant occupées.

En définitive, il convient de retenir que les autorités gabonaises attachent une importance capitale à la réussite de ce projet qui devrait à terme contribuer à aider le gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté, en milieu rural notamment.

Fait à Libreville, le 23/02/2010

Le point focal Gabon

Pierre Romuald OMBIGATH



Contribution des PFNL à la lutte contre la Pauvreté et la sécurité Alimentaire en Afrique Centrale

Par
Ousseynou Ndoye



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Plan de la Présentation

- Niveau de pauvreté en Afrique Sub Saharienne
- Importance des PFNL en Afrique Centrale
- Contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté
- Contribution des PFNL à la sécurité alimentaire
- Stratégies à mettre en oeuvre

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

NIVEAU DE PAUVRETE EN AFRIQUE



- **Pauvreté en Afrique** (World Bank index: \$1/jour)
 - Cameroun: 40%
 - Gabon %
 - RD Congo: 75%
 - RCA
 - Congo
- **Raisons de l'augmentation de la pauvreté**
 - Baisse des prix des produits de base des années 80
 - Programmes d'Ajustement Structurel
 - Dévaluation du Franc CFA
 - Imperfection des marchés et inégalités sociales
- **Autres Défis**
 - Santé (HIV/AIDS, Paludisme)
 - Insécurité alimentaire
 - Déforestation/changements climatiques

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

PROJETS PFNL DE LA FAO EN AFRIQUE CENTRALE

- Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des PFNL en Afrique Centrale
- Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

POINTS COMMUNS ENTRE CES PROJETS

- Augmenter les revenus des acteurs impliqués dans les PFNL
- Gérer les ressources forestières de façon durable
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des PME forestières
- Développer les filières des PFNL
- Améliorer les techniques de production et de récolte des PFNL
- Améliorer le cadre institutionnel et légal

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (national) (1/4)

CAMEROUN

- Prix moyen de quelques PFNL 200% supérieur au prix Cacao par kg
- Revenu de la vente de *Prunus africana* représente 70% des revenus des exploitants
- Rotin octroie 42% des revenus des producteurs

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (national) (2/4)

CAMEROUN

- *Gnetum* spp. Producteurs peuvent gagner entre 98 et 110 USD par mois, supérieur au SMIG
- Marché national de *Dacryodes edulis* 7.5 million USD par an

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (national) (3/4)

RD CONGO

- Producteurs gagnent 84 USD par mois pour vente de 6 PFNL alors qu'un enseignant du primaire gagne entre 80 et 120 USD par mois
- Vendeurs de charbon et de vin de palme gagnent 216 et 166 USD par mois
- Commerçants de *Gnetum* spp. ou Fumbwa gagnent entre 270 et 1300 USD par mois (Médecin gagne entre 190 et 250 USD par mois)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (national) (4/4)

CONGO

- Vente de feuilles de marantacées peut donner un gain mensuel moyen de 165 USD (75000 F CFA), SMIG=99 USD (45000 F CFA)
- Marge brute par voyage pour un grossiste de *Gnetum* spp. en provenance du Nord Congo égale 195000 F CFA ou 429 USD

RCA

- Détaillantes de *Gnetum* spp. de Mbaiki gagnent 50000 F CFA par mois ou 110 USD par mois, SMIG=88 USD=40000 FCFA
- Détaillantes de Bangui gagnent en moyenne 60000 FCFA ou 132 USD

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Potentiel des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (régional)

- Le commerce de *Irvingia* spp. entre le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Nigéria & la RCA est estimé à US\$ 260000 en 1997
- 650 tonnes de *Dacryodes edulis* sont exportées annuellement du Cameroun vers le Nigéria, le Gabon et la République du Congo

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Potentiel PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (International)

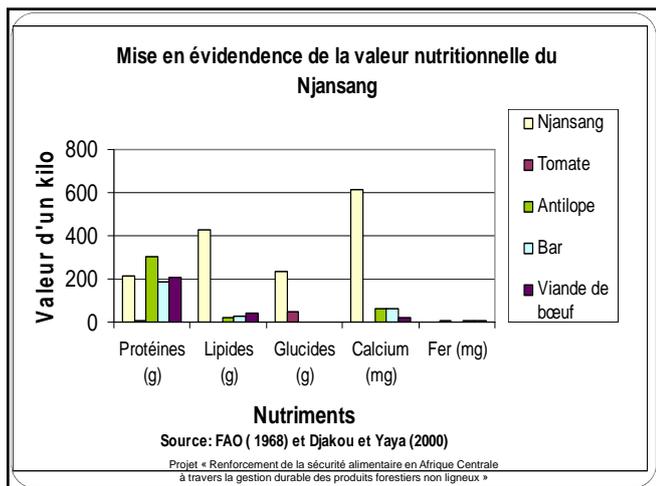
- La valeur globale des produits tirés de *Prunus africana* est estimée à environ US\$ 220 million par an
- Les importations annuelles de *Gnetum* spp. pour la France et la Belgique sont estimées à 2,9 millions de USD

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Contribution des PFNL à la Sécurité Alimentaire

- Consommation directe dans les ménages (niveau offre)
- Achat de produits alimentaires à partir de la vente des PFNL (niveau demande) et liens avec les OMD
- Exemples

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



Contribution des PFNL à la Sécurité Alimentaire

- **Cameroun**
 - **Commerçants de PFNLs (majorité sont des femmes):**
 - Education des enfants: 29.1 %
 - Santé familiale: 24.7%
 - Alimentation: 26.4%
 - Habillement: 6.7%
 - Autres: 13.1%

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (1/3)

Développement des Marchés

- Prospector et étudier de nouveaux marchés
- Lever les obstacles au fonctionnement et au développement des acteurs
- Améliorer l'environnement des affaires

Technologies Améliorées

- Mettre au point des technologies appropriées pour faciliter la transformation des PFNL au niveau local
- Promouvoir des techniques de récolte durables pour les PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (2/3)

- Développer des techniques de domestication et d'agroforesterie qui donnent une plus grande productivité qu'en milieu naturel et les mettre à la disposition des populations rurales et du secteur privé

Renforcement des Capacités

- Renforcer les capacités entrepreneuriales des populations rurales et des petites entreprises impliquées dans la collecte et la commercialisation des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (3/3)

- Faciliter des forum d'échanges entre les producteurs ruraux et les entrepreneurs nationaux et entre ces derniers et les entrepreneurs des autres continents

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

ATELIER DE LANCEMENT
25 AU 27 FÉVRIER 2010 À BRAZZAVILLE

Introduction au Droit à l'alimentation et son importance pour le projet GCP/RAF/441/GER

Présentation par Juliane Masuch, Cadre Associé,
Coordination Régionale du Projet

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Plan de la présentation

1. Sécurité alimentaire

2. Droit à une alimentation adéquate

3. Mise en œuvre par le projet

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

1. Sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

(Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Les quatres dimensions de la sécurité alimentaire

Disponibilité alimentaire	Accès à la nourriture
Utilisation	Stabilité

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Sécurité alimentaire

DISPONIBILITÉ

ACCÈS

STABILITÉ

UTILISATION

Reconnaissance des besoins

Concept

- multidimensionnel ,
- technique,
- social et
- politique.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

2. Le Droit à une Alimentation adéquate

De quoi agit-il?

Pourquoi encore un autre concept?

Quels sont les aspects nouveaux?

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Définition

Le droit à une alimentation adéquate est le droit inhérent de toute personne

- « d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires
- à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante,
- correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur,
- et qui assure une vie physique et psychique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».

Définition du Rapporteur spécial de l'ONU, 2002

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Caractéristiques des droits de l'homme



Universalité



Indivisibilité



Interdépendance

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Droit à une alimentation adéquate

Complete le concept de la sécurité alimentaire avec

- Les principes des droits de l'homme et
- Les aspects légaux des droits de l'homme.



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Directives volontaires

Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale



- Adoptées par le Conseil de la FAO en 2004,
- Orientation pratique aux Etats pour une concrétisation progressive du droit à l'alimentation,
- 19 Directives concrètes

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

3. Mise en œuvre par le projet

Sur la base de:

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) ratifié par Gabon, Congo et RCA,
- Directives sous-régionales intègre le droit à l'alimentation (Directives approuvées par la COMIFAC),
- Document du projet intègre le droit à l'alimentation et l'approche basé sur les droits de l'homme

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Notre appui

APPROCHE ET OUTIL

Directives volontaires

OBJECTIVES

Droit à l'alimentation

Sécurité alimentaire

Réduction de la pauvreté

Principe des droits à l'homme

CONCEPT

Gestion durable des Forêts - PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Quelles directives volontaires? (1/2)

- Amélioration des marchés de produits alimentaires, agricole et PFNL en formulant des politiques et stratégies adéquates (Directive 4)
- Collaboration des institutions impliquées dans la sécurité alimentaire (Directive 5)
- Parties prenantes (Directive 6)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Quelles directives volontaires? (2/2)

- Amélioration du cadre legal (Directive 7)
- Accès aux ressources et aux moyens de production et gestion durable des forêts (Directive 8)
- Education et sensibilisation (Directive 11)
- Appui aux groupes vulnérables (Directive 13)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

La suite...

- Atelier régional
 - Pour l'élaboration d'un concept de la gestion durable des forêts basé sur les droits à l'homme
 - Définition des activités concrètes du projet pour la concrétisation du droit à l'alimentation liée aux PFNL
- Appui de l'Unité de droit à l'alimentation de la FAO
- Elaboration d'un modèle régional „Boîte à outil sur les forêts et le droit à l'alimentation“ pour l'intégrer dans les politiques et activités forestières

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



ATELIER DE LANCEMENT



Brazzaville du 25 au 27 février 2010

STRATEGIE POUR L'INTEGRATION DES DIRECTIVES SOUS-REGIONALES DES PFNL AU CONGO, GABON ET RCA

Par
Armand Asseng Zé
Spécialiste Ressources Naturelles - PFNL



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

PLAN

Première partie

- Présentation succincte des « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale »

Deuxième partie

- Stratégie pour l'intégration des Directives PFNL au Congo, Gabon et RCA

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (1/7) Historique de l'élaboration des Directives

- Des études ont montré l'importance du cadre légal pour la valorisation du plein potentiel socio-économique du secteur PFNL
- Le projet GCP/RAF/398/GER a analysé ce cadre au niveau national et sous-régional
- Organisation d'un atelier sous-régional sur le cadre: Mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration des Directives PFNL/«D»

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (2/7) Historique de l'élaboration des Directives

- Organisation par la COMIFAC-FAO avec l'appui financier de la GTZ de l'atelier de validation des « D » (Douala 05-07 nov 2007)
- Adoption des « D » par les experts de la sous-région (CEFDHAC-Libreville, 20-22 nov 07) et réunion préparatoire Conseil Ministre (Mongomo, 14 janv 2008)
- Adoption des « D » par la COMIFAC (Brazzaville, 26-27 oct 2008)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (3/7) Justification

- Grande biodiversité en Afrique Centrale y compris les PFNL.
- L'intérêt accordé aux PFNL vue leur importance remarquable.
- Forêts menacées malgré leur importance.
- Engagement des Chefs d'Etat d'Afrique centrale à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région.
- Contribution des « D » au Plan de Convergence de la COMIFAC.
- Objectif : Chaque pays de la COMIFAC dispose d'un cadre politique, légal, fiscal et institutionnel approprié des PFNL.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (4/7) Contenu

Parties	Sujets	Description
1. Dispositions générales	Objet	Propose les bases communes pour une prise en compte des PFNL par les politiques
	Destinataires	Etats parties au Traité de la COMIFAC
	Définitions/plusieurs	PFNL: PF spontanés d'origine végétale autres que le bois d'œuvre
	Principes de Gestion durable des PFNL	Biodiversité, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation, pauvreté, économie, etc.
2. Accès aux PFNL	Partage bénéfiques	Juste et équitable, redistribution
	Types droits d'accès	Droit d'usage, Titre d'exploitation, Convention gestion

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (5/7) Contenu

Parties	Sujets	Description
3. Filières des PFNL	Prélèvement/stockage	• l'autorité définit ou renforce les normes
	Transport,	• Etat, en accord S/R contrôle forestier
	Transformation,	• Etat, inciter la transformation locale
	Commercialisation	• Etat, règles pour PFNL bruts, transformés
4. Dispositions fiscales	Taxation	Vulnérabilité, importance économique, promotion des essences peu utilisées
	Financement PFNL	Etat, inventaire, régénération et promotion

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (6/7) Contenu

Parties	Sujets	Description
5. Infractions et sanctions	Infractions	Attention particulière aux PFNL menacés
	Sanctions	Dissuader la violation des règles de gestion durable des PFNL
	Contrôle et suivi	Dispositif de contrôle et de suivi, dotation des connaissances et moyens nécessaires
6. Dispositions institutionnelles et finales	Dis institutionnelles	Clarifier les domaines d'intervention
	St professionnelles	Appui à l'organisation des Struc prof
	Renf des capacités	Connaissance législation sur les PFNL, tech inventaire, prélev, conservat, trans,...
	Statistiques	Collecte, utilisation et vulgarisation
	Mise en œuvre des « D »	Etats sont invités à utiliser les présentes « D », élaborer ou renf un cadre juridique, institutionnel et fiscal approprié des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Présentation des Directives PFNL (7/7)

- « D »: Mesures spécifiques de référence pour la gestion durable des PFNL adaptables au contexte de chaque Etat
- Lors de l'adoption de ces « D » par la COMIFAC, les Ministres ont invité les Etats membres à intégrer les dispositions de ces « D » dans leurs législations et réglementations forestières
- Ils ont encouragé les partenaires au développement, notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces « D » au sein des Etats

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (1/5)

STRATEGIE POUR L'INTEGRATION DES DIRECTIVES SOUS-REGIONALES DES PFNL AU CONGO, GABON ET RCA

Processus participatif intégrant tous les acteurs impliqués dans les filières des PFNL

Début: Présenter la stratégie à aux institutions impliquées dans la gestion forestière de chaque pays

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (2/5)

Etape 1

Identification et sensibilisation des acteurs

(populations locales, opérateurs économiques, associations, GIC, ONG locales, radios communautaires, procureurs de la république, sous-préfets, gendarmes, policiers, forestiers, douaniers, les acteurs du ministère en charge des forêts et des autres ministères) sur la maîtrise de la loi sur les PFNL

Etape 2

Collecter tous les textes légaux et réglementaires régissant la gestion (exploitation, utilisation et commercialisation) des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (3/5)

Etape 3

Elaborer et valider le document de vulgarisation de la loi sur les PFNL ainsi que les Directives PFNL de la COMIFAC

Etape 4

Distribuer ce document aux différents acteurs

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (4/5)

Etape 5

Organiser des réunions de concertation avec les acteurs ainsi que des émissions médiatiques sur l'amélioration du cadre légal des PFNL en s'inspirant des Directives COMIFAC

Etape 6

Consolider les suggestions issues des différents acteurs sous forme de proposition d'amélioration de la loi sur les PFNL à faire au ministère en charge des forêts

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (4/5)

REMARQUE

Ces étapes rentrent déjà dans la mise en œuvre de de la stratégie et plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République du Congo (axe 2)

Elles s'inspirent aussi du processus en cours au Cameroun dans le cadre de la relecture de la politique forestière menée par le projet GCP/RAF/408/EC

Elles devront intégrer également les directives sur le droit à l'alimentation

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

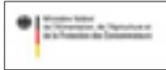


ACTIVITÉS À METTRE EN OEUVRE PAR LE PROJET



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

25 au 27 février 2010 à Brazzaville



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS Niveau régional – pays COMIFAC

Résultat 1: Elaboration d'un concept de gestion durable des forêts (GDF) basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL

Activité 1.1:
Fournir un soutien technique et politique pour élaborer et diffuser le concept de GDF

Activité 1.2
Consolider les connaissances techniques et les pratiques améliorées pour développer les PFNL et les thèmes liés aux aliments provenant des forêts d'Afrique Centrale; Sensibiliser, vulgariser, exercer des pressions et constituer un point d'information régionale sur les PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS Niveau national (1/2)

Résultat 2: Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

Activité 2.1:
Soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans les cadres législatifs nationaux

Activité 2.2:
Soutenir la formulation et revue des politiques nationales

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS Niveau national (2/2)

Résultat 2: Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

Activité 2.3:
Consolider les outils et procédures pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes

Activité 2.4:
Soutenir la formulation et la revue de politiques selon un mode participatif et transparent pour améliorer les conditions de mise en œuvre et soutien aux petites entreprises forestières

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

RESULTATS ATTENDUS Niveau national (2/2)

Résultat 2: Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

Activité 2.5:
Créer et renforcer les capacités des petites entreprises forestières sur les sites pilotes sélectionnés pour améliorer l'organisation, la production, la transformation, la commercialisation et le marketing des PFNL ayant une meilleure valeur ajoutée

Activité 2.6:
Renforcer les capacités pour l'élaboration de matériel de formation et de vulgarisation sur les PFNL sélectionnés en soutien aux petites entreprises forestières et sur la formulation de propositions d'investissements pour financer les petites entreprises de PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

AUTRES ACTIVITES

- Quantification de la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire
- Etudes de base dans les 6 sites pilote du projet

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à
travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



QUELQUES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

25 au 27 février 2010 à Brazzaville



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Communication avec le Gouvernement et Visa de Sécurité

- Toutes les communications avec le gouvernement doivent être faites par le Représentant de la FAO
- Un visa de sécurité est nécessaire pour tout déplacement à l'intérieur du pays. La demande doit être signée par le Représentant de la FAO puis transmise au responsable de sécurité du Système des Nations Unies basé au bureau du PNUD

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Demande de FBA

- Une demande de FBA (Field Budget Autorisation) doit être faite pour garantir la bonne exécution des activités du projet au niveau de la coordination nationale. Etapes :
 - Le CNP élabore un budget qui sera discuté avec la CR
 - La CR transmet le budget au détenteur du budget basé à la FAO Libreville
 - Le détenteur du budget approuve et met le FBA à la disposition du Représentant de la FAO

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Véhicule du Projet

- Doit être garé à la Représentation de la FAO
- Ne doit être conduit que par le chauffeur de la FAO
- Respecter les consignes de sécurité de la FAO
- Autorisation de transport nécessaire pour les personnes sans contrat avec la FAO (PFN chercher une autorisation permanente?)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Lettres d'Accord

Les contrats avec les partenaires nationaux pour la mise en œuvre des activités du projet se fait à travers des lettres d'accord

Etapes:

- Elaboration des TdR et du budget de l'activité,
- Elaboration de la lettre d'accord et signature par les deux parties,
- Déblocage de la première tranche de 30%.
- Déblocage des autres tranches sont faits suivant l'état d'avancement des activités décrites dans LoA

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

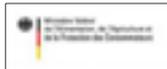


ATELIER DE LANCEMENT GCP/RAF/441/GER



COMMUNICATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE, SITE WEB ET AUTRES OUTILS INFORMATIQUE

25 au 27 février 2010 à Brazzaville



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Plan de la présentation

1. Sites web
2. Outils informatiques
3. Communication au sein de l'équipe

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

1. Sites web

Site général de la FAO: www.fao.org
Publications: <http://www.fao.org/publications/fr/>



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Sites thématiques

Droit à l'alimentation:

http://www.fao.org/righttofood/index_fr.htm

Département des Forêts avec Produits forestiers non ligneux:

<http://www.fao.org/forestry/dev/6366/en/>



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Sites des projets

Notre projet: <http://www.fao.org/forestry/dev/55079/fr/>

Projet Cameroun et RDC:

<http://www.fao.org/forestry/enterprises/fr/>



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Communication à travers le site web du projet

- **Présentation du projet:** Objectifs, activités, pays, partenaires, équipe, événements
- **News feed:** Petites pièces d'information sur des activités ou des nouvelles du projet,
- **Dissemination des documents:** Rapports et études, notes d'information, document de travail pour des ateliers etc.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

2. Outils informatiques

- E-mail de la FAO: **Prénom.Nom@fao.org**
- Accessible via Outlook (POP3 Server) ou Webmail



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Intranet de la FAO



- Accessible par les collaborateurs de la FAO
- Différentes applications
 - Gestion des ressources humaines (HRMS),
 - Sources d'information sur les procédures administratives de la FAO (manuel administratif),
 - Information sur les projets (FPMIS),
 - Les nouvelles de la FAO (in touch) etc.
- Régler l'accès avec la Représentation de la FAO

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

3. Communication au sein de l'équipe

- Par e-mail, téléphone ou **Skype**,
- Impliquer les Représentations de la FAO,
- Rapport et planification hebdomadaire de la Coordination régionale,
- Rapport et planification des Coordinations nationales – **mensuel ?**
- Missions d'appui de la Coordination régionale: 3 fois par ans – **à définir !**

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »